



Société Anonyme au capital de 554 482 422 €  
Siège Social : 1 rue Victor Basch  
CS 70001  
91068 MASSY Cedex  
542 097 522 - RCS EVRY

RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2022

1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Après une année 2021 marquée par une reprise progressive et hétérogène de la croissance économique (+6,0%), 2022 enregistre une croissance mondiale plus modérée (+3,2%) résultante d'une poussée inflationniste, la guerre russo-ukrainienne, les effets persistants de la pandémie ainsi que les problématiques sur les chaînes d'approvisionnement qui perdurent.

Dans ce contexte dégradé, la zone euro est parvenue à générer une croissance de +3,1% au cours de l'année 2022, un niveau divisé par deux comparativement à 2021. Ce ralentissement est notamment causé par la guerre en Ukraine qui a provoqué une crise énergétique, augmentant le coût de la vie et freinant l'activité économique accentuée par une dépréciation de la devise européenne avec des répercussions négatives sur le prix des importations Européennes. Plus généralement, le conflit a aussi fait augmenter les prix alimentaires sur les marchés mondiaux.

Les principaux marchés de CA Consumer Finance enregistrent des niveaux de croissance en ligne avec la tendance Européenne, notamment la France (+2,5%), l'Italie (+3,2%) et l'Espagne (+4,3%) tandis que la croissance Allemande se limite à +1,5%. En France à fin 2022, la tendance inflationniste est plus modérée que dans les pays voisins, à +5.2%, et on enregistre une hausse des prêts personnels (+8.7%) avec toutefois un ralentissement des financements de véhicules neufs (-12.9%). En Italie, l'inflation dépassera les 7 points à fin 2022.

La croissance mondiale devrait poursuivre son ralentissement en 2023 (+2,7%). Ce profil tient aux ralentissements marqués des grandes puissances économiques : une contraction du PIB américain au cours du premier semestre 2022, le repli constaté dans la zone euro au second semestre 2022 et une persistance des flambées de COVID-19 et des confinements en Chine, sur fond de crise grandissante du secteur immobilier.

## 2. ACTIVITE DU GROUPE

### 2.1. Evolution du périmètre du Groupe

L'évolution de l'activité, mesurée par la production de nouveaux financements, se décompose comme suit :

Production en M€	2022	2021	Variation 2022/2021
Périmètre CA Consumer Finance France	15 679	15 375	+2,0%
Périmètre Filiales Internationales	13 304	11 677	+13,9%
Périmètre Partenariats Automobiles	18 804	16 190	+16,1%
<b>TOTAL</b>	<b>47 787</b>	<b>43 242</b>	<b>+10,5%</b>

Le Groupe CA Consumer Finance, malgré la poussée inflationniste importante ainsi que des problématiques d'approvisionnement des véhicules neufs, a signé une excellente année commerciale en 2022 avec une production totale de 47,8 Mds€ :

- La production gérée pour le compte des banques de détail du Crédit Agricole a atteint une production de 9,3 Mds€, en légère baisse de -3% par rapport à 2021. Sur la même période, Sofinco est parvenu à enregistrer une forte hausse de +10% des niveaux de production qui ont atteint 6,3Md€.
- L'ensemble des entités internationales a enregistré de bons résultats avec des niveaux de production surpassant de +14% ceux atteints en 2021.
- Les JV automobiles ont à nouveau fait preuve d'une belle résilience, compte tenu de la crise des semi-conducteurs impactant durement les livraisons de véhicules neufs. FCA Bank a atteint un niveau de production de 13,2 Mds€, en augmentation de +14% par rapport au niveau de 2021. GAC Sofinco est parvenu à enregistrer un niveau de production supérieur de +15% (hors effet de change) au niveau de 2021, un résultat d'autant impressionnant en raison des nombreux cas de COVID-19 et de confinements maintenus en Chine.

L'activité d'assurance du Groupe CA Consumer Finance a enregistré d'excellents résultats en 2022, avec des indicateurs d'activité et de rentabilité en progression par rapport à 2021. Le nombre de contrats commercialisés dépasse 2.300.000 avec une forte croissance de l'activité des partenaires distribution et bancaires. Les primes collectées progressent de plus de 4% et atteignent 1.205 M€, favorisées par le lancement de nouvelles offres Mobilité & Prévoyance et la mise en œuvre opérationnelle de nouveaux canaux de contact client.

Cette dynamique a été le fruit de diverses initiatives du Projet de Groupe:

- Le déploiement de nouvelles offres locatives automobiles et le lancement de CA Mobility sur la Location Longue Durée pour répondre aux nouveaux usages des consommateurs
- Signature avec Stellantis des accords définitifs prévoyant la création d'un leader européen de la location longue durée (LLD) automobile, et la reprise par CA Consumer Finance de 100 % du capital de FCA Bank et de Leasys Rent.
- Lancement de la nouvelle marque Sofinco Espagne et développement de l'activité notamment automobile
- Poursuite de l'amélioration de l'expérience clients : CA Consumer Finance étant systématiquement reconnu en termes de recommandation client sur les marchés européens dans lesquels il est implanté.

- Optimisation des parcours digitaux : aux plus hauts standards du marché et reconnus pour leur fluidité et la qualité de l'expérience utilisateur (Sofinco.fr en première position du Benchmark UX Finance 2022 de Google dans la catégorie Crédit).
- Projet Sociétal : Déploiement des plateformes YouRmobile et YouRenov par Sofinco

## 2.2. Activité Sofinco (Business Unit France)

En 2022, Sofinco a connu un niveau d'activité commerciale en hausse par rapport à 2021 et à 2019. Après trois trimestres de hausse soutenue, le dernier trimestre a montré une croissance plus relative en lien avec le ralentissement du marché du crédit à la consommation.

La part de marché de Sofinco dans le marché ASF est en hausse par rapport à 2021. Par activité, tous les marchés sont en croissance : les marchés de l'équipement des ménages et des financements directs augmentent fortement (+13% et +8% par rapport à 2021) ; le marché de l'automobile poursuit sa croissance (+4% par rapport à 2021).

Le niveau des encours clients est en croissance par rapport à 2021 et leur qualité s'améliore sur l'exercice. En effet, les encours commerciaux augmentent de plus de 6% et atteignent un niveau historique. Les encours douteux sont pour leur part en baisse.

Le PNB est en légère baisse par rapport à celui de l'exercice 2021, en lien avec le pincement de marge lié à la hausse rapide du coût de refinancement.

L'attention particulière à la maîtrise des charges d'exploitation a permis une baisse des frais généraux.

Quant au coût du risque, il reste stable en 2022.

En 2023, les efforts seront concentrés sur la mise en œuvre du nouveau projet moyen long terme de l'entreprise, avec comme priorités le renforcement de nos fondamentaux et de la satisfaction client tout en poursuivant notre développement commercial, notamment sur la mobilité verte et la rénovation énergétique.

## 2.3. Perspectives d'avenir

CA Consumer Finance s'inscrit dans la montée en puissance du nouveau Plan Moyen Terme « Ambitions 2025 ».

Les ambitions 2025 de CA Consumer Finance s'appuient sur trois leviers de développement, au service des évolutions de la société : la mobilité, l'accompagnement des transitions sociétales, et l'engagement au service de ses clients.

Concernant la mobilité, CA Consumer Finance, grâce au nouvel accord avec Stellantis qui devrait entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> semestre 2023, a pour objectif de créer un leader européen de la mobilité, visant un million de véhicules en location longue durée (LLD) en 2026. Par ailleurs, avec la reprise de FCA Bank et Drivalia, CA Consumer Finance renforce ses capacités de financement automobile avec une plateforme industrielle couvrant 18 pays européens, et son offre de mobilité (dont la location courte durée) pour répondre aux nouveaux usages et enjeux environnementaux. D'ici 2025, un véhicule neuf sur deux financé par CA Consumer Finance devrait être vert.

CA Consumer Finance va par ailleurs poursuivre son développement organique avec le déploiement de nouvelles offres vertes : rénovation énergétique, mobilité, grandes enseignes, économie circulaire, la diversification des offres d'assurances & services, en lien avec Crédit

Agricole Assurance, le développement du paiement fractionné en France & en Europe et des offres de crédit spécifiques pour les jeunes.

CA Consumer Finance maintiendra sa stratégie partenariale en Europe

Dans un contexte économique complexe, CA Consumer Finance s'appuie sur des fondamentaux solides et un modèle complet, omnicanal et efficient.

### **3. GESTION DES FACTEURS DE RISQUES**

CA Consumer Finance met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques adaptés à ses activités. Ses moyens et son organisation sont adaptés et intégrés à son dispositif de Contrôle Interne.

Des limites et procédures précises sont ainsi définies pour encadrer, mesurer et maîtriser les risques. Le dispositif intègre des limites entité et groupe CA Consumer Finance calibrées et validées annuellement en coordination avec les différentes lignes métier du Corporate Center.

Ces lignes métiers supervisent le dispositif et le pilotage des risques mis en œuvre par chacune des entités du groupe pour en apprécier la qualité et la conformité aux normes et règles du groupe, alerter les organes de gouvernance, et suivre les actions correctrices.

#### **3.1. Risque de crédit et de contrepartie**

##### **3.1.1. Politique et objectifs**

La politique globale en matière de risque de crédit est mise en œuvre par les business units du Groupe CA Consumer Finance sous la supervision de la Direction du Crédit du Groupe dans le respect de la stratégie globale des risques (Stratégie risque et Appétence au risque) validée par les instances de gouvernance de CA Consumer Finance.

Les Directions des Risques et du Contrôle Permanent Groupe assurent entre autres le contrôle de second niveau du risque de crédit et sont responsables de la « filière risques » (« gestion des risques » au sens de l'Arrêté du 3 novembre 2014). A ce titre, elles sont amenées à s'assurer du respect des principes édictés par le Groupe (avis et contrôles permanents).

##### **3.1.2. Surveillance et maîtrise des risques**

La stratégie risque et le dispositif d'appétence au risque permettent de définir le niveau et le type de risques que le Groupe CA Consumer Finance peut et souhaite assumer dans ses expositions et ses activités, compte tenu de ses objectifs opérationnels et de ses obligations.

La direction des Risques du Contrôle Permanent de la Conformité et du Crédit (R3C) suit chaque mois les seuils et limites relatifs au risque de crédit pour la stratégie risques et le dispositif d'appétence. Ce suivi est présenté trimestriellement au Group Risk Committee de CA Consumer Finance.

Un dispositif graduel d'alerte le complète pour informer en cas de dépassement les organes de gouvernance de CA Consumer Finance et le cas échéant, Crédit Agricole S.A.

Un suivi mensuel est également réalisé sur les indicateurs opérationnels de crédit, le coût du risque et l'évolution des encours par catégorie de risque. Il est présenté en Group Executive Committee.

Des avis indépendants de la Direction R3C complètent ce dispositif sur les principaux dossiers d'octroi grande clientèle ainsi que sur les propositions d'évolutions du dispositif crédit soumises à l'approbation du Groupe en fonction des délégations en vigueur.

### 3.1.3. Résultats 2022

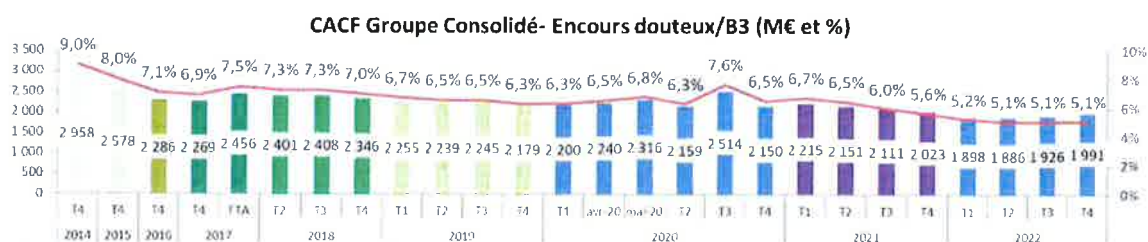
Le coût du risque consolidé cumulé de 2022 atteint 480 M€ soit 1,2% des encours, en hausse par rapport à 2021 (445 M€; 1,2%). Il est impacté par différents éléments exceptionnels, principalement liés à la mise à jour des modèles IFRS9 (implémentation de la nouvelle méthodologie relative à la nouvelle définition du défaut) et à la mise en place d'une provision « inflation » permettant de tenir compte du contexte macro-économique incertain.

Retraité de ces derniers, le coût du risque 2022 s'élève à 562 M€ (1,4% vs 1,1% en 2021) en raison d'un contexte défavorable de hausse du taux d'inflation depuis le début de l'année pesant sur le pouvoir d'achat des ménages et leur capacité de remboursement.

	T1 2022 publié	T2 2022 publié	T3 2022 publié	T4 2022 publié	Total 2022
<b>Coût du Risque (M€)</b>					
<b>CACF Consolidé</b>	<b>117,1</b>	<b>99,7</b>	<b>141,2</b>	<b>122,0</b>	<b>480,0</b>
AGOS	47,1	19,7	51,0	31,7	149,6
CACF SA	57,3	51,6	60,3	68,1	237,3
<i>dont Sofinco FR</i>	57,6	56,7	58,5	70,4	243,2
<i>dont Corporate Center</i>	-0,3	-5,1	1,8	-2,3	-5,9
Credibom	-3,8	8,2	5,6	0,4	10,4
Creditplus	18,2	17,3	17,4	15,0	67,9
CACF NL	-6,1	-4,8	0,8	-2,8	-12,9
Sofinco ES	4,4	7,7	6,0	9,6	27,7

	T1 2022 publié	T2 2022 publié	T3 2022 publié	T4 2022 publié	Total 2022
<b>Coût du Risque (%)</b>					
<b>CACF Consolidé</b>	<b>1,3%</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,5%</b>	<b>1,2%</b>	<b>1,2%</b>
AGOS	1,3%	0,5%	1,3%	0,8%	1,0%
CACF SA	1,8%	1,6%	1,9%	2,1%	1,8%
<i>dont Sofinco FR</i>	1,8%	1,8%	1,8%	2,1%	1,8%
<i>dont Corporate Center</i>					
Credibom	-0,6%	1,2%	0,8%	0,1%	0,4%
Creditplus	1,4%	1,3%	1,3%	1,1%	1,2%
CACF NL	-1,7%	-1,4%	0,3%	-0,9%	-1,0%
Sofinco ES	5,1%	7,9%	5,4%	6,0%	4,3%

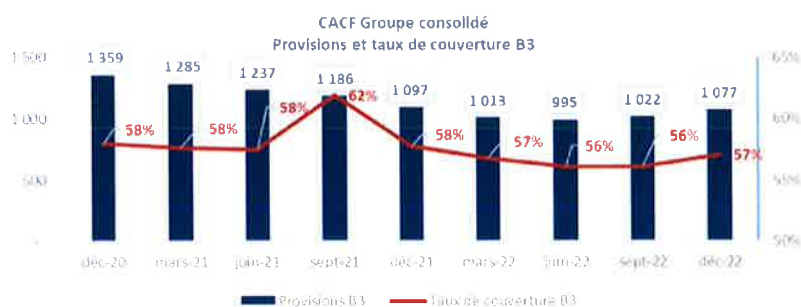
Le taux de Stage 3 (encours défaillants au sens de la nouvelle définition du défaut) sur le périmètre consolidé est en baisse de 5,6% à 5,1% grâce à la poursuite de la stratégie NPE<sup>1</sup>. Pour rappel, un pic avait été atteint en septembre 2020 (7,6%) en lien avec à la mise en place de la nouvelle définition du défaut.



\* FTA : First Time Application correspondant au Stage 3 en normes IFRS9 à fin 2017.

Le taux de couverture consolidé des encours classés en Stage 3 est relativement stable en 2022 à 57% contre 58% à fin 2021.

<sup>1</sup> Non Performing Exposure – Créances douteuses et litigieuses



## 3.2. Risques financiers

La surveillance des risques financiers (risque de taux, de liquidité, de change, de marché, de contrepartie bancaire) est assurée par la Direction R3C et le Risk Management en particulier, dans le respect des limites fixées par la Stratégie Risques et le cadre d'appétence pour le risque. Il consiste notamment à réaliser :

- L'émission d'avis risques sur un périmètre élargi : dossier du Comité ALM, opération de refinancement, budgets, dispositifs RAF et Stratégies risques (Groupe CA Consumer Finance et entités), back-testing des modèles ALM et stress tests, ainsi que sur les dossiers présentés en Comités NAP ;
- Le suivi des limites, l'émission des alertes, la réalisation des reporting risques présentés en Comités Risques Groupe trimestriels, et leur transmission à Crédit Agricole SA/DRG.

L'instance principale de gouvernance assurant le suivi de la maîtrise des risques financiers est le Comité ALM du Groupe CA Consumer Finance.

Les limites risques financiers sont définies par la ligne métier Finance du Groupe CA Consumer Finance (en local et en central) et font l'objet d'avis risques de la part de la ligne métier Risque et Contrôle Permanent.

Elles sont calibrées selon les normes du Groupe Crédit Agricole SA.

### 3.2.1. Activité de trésorerie et de placement

#### 3.2.1.1. *Politique et objectifs*

Outre le refinancement de la distribution des crédits, qui constitue son activité principale, la politique générale d'intervention de CA Consumer Finance sur les marchés répond également à quatre objectifs :

- Constitution de réserves HQLA afin de constituer des réserves éligibles au ratio réglementaire LCR ;
- Ajustement significatif de trésorerie à court terme sous forme de prêts en blanc à Crédit Agricole S.A. ;
- Acquisition de collatéral en vue de sécuriser le fonctionnement des comptes en banque centrale de la filiale allemande Creditplus ;
- Acquisition ou constitution de collatéral en vue de constituer des réserves éligibles au TLTRO, à d'autres opérations de repos externes et à la constitution de réserves pour les stress de liquidité interne ;
- Refinancement des contraintes de liquidité telles que les positions de réserves stables et/ou gestion du NSFR

CA Consumer Finance a par ailleurs poursuivi le développement de la diversification de son refinancement, avec un accroissement :

- Du refinancement sécurisé (opérations de titrisations et de repos) ;
- De l'activité de collecte via le passeport européen en Allemagne, depuis la France (CA Consumer Finance SA) et l'Italie (FCA Bank) et directement en Allemagne avec Creditplus et en Italie avec FCA Bank ;
- Des émissions de dettes (ECP et EMTN de FCA Bank, Bonds de Leasys et NEU CP / NEU MTN de CA Consumer Finance SA) tout en développant les refinancements bancaires en particuliers bilatéraux et sous forme de placement syndiqués.

### *3.2.1.2. Surveillance et maîtrise des risques*

Les nouvelles opérations de refinancement du Groupe CA Consumer Finance sont présentées en Comité de Financement du Groupe pour avis risque et validation. Dans le cadre de la Stratégie Risque, le dispositif de surveillance est complété par des limites et des seuils d'alertes encadrant l'empreinte de marché et le taux d'autofinancement.

Le risque de contreparties bancaires est suivi par la Direction R3C et fait l'objet d'un encadrement par des limites définies au sein du processus FIRCOM<sup>2</sup> sous la responsabilité de Crédit Agricole SA.

Le portefeuille de placement est présenté dans la Stratégie Risque du Groupe Crédit Agricole S.A. et du Groupe CA Consumer Finance.

Les positions de titres (hors Groupe CA) comptabilisées en juste valeur par capitaux propres et en coût amorti (JCR et CAM) du groupe CA Consumer Finance sont reportées mensuellement par la Direction R3C au Groupe Crédit Agricole S.A. (DRG) via le reporting Corfou<sup>3</sup>.

### 3.2.2. Risques de taux et de base

#### *3.2.2.1. Politique et objectifs*

Au sein du groupe CA Consumer Finance et compte tenu de son activité, le risque de taux porte sur le risque de taux d'intérêt global (RTIG).

L'essentiel du bilan du Groupe est exposé à ce risque du fait de sa composition :

- Encours clientèle à taux fixe, révisable ou administré (crédit renouvelable) ;
- Refinancements et opérations dérivées constituant des ressources à taux fixe ou variable.

Le département ALM est en charge du suivi du risque de taux d'intérêt global et du risque de base et a pour missions principales :

- La mesure des risques au niveau de CA Consumer Finance SA, des filiales françaises et de la consolidation au niveau du Groupe CA Consumer Finance ;
- La gestion et la surveillance de ces risques selon des modèles appropriés ;
- La proposition de couverture appropriée de ces risques ;
- L'information des organes exécutifs et délibérants.

---

<sup>2</sup> Financial Institution Risk Committee

<sup>3</sup> Consolidation des Risques Financiers GROUPE

### 3.2.2.2. *Surveillance et maîtrise des risques*

#### Mesure du risque de taux

La méthodologie de mesure du RTIG s'appuie sur la mesure des expositions conformément aux normes du groupe Crédit Agricole S.A.

Pour les produits du Groupe CA Consumer Finance tels que vente à crédit, prêt bancaire, crédit-bail, crédit renouvelable dérogatoire ou classique, crédit Corporate, le risque est mesuré sous forme d'impasse projective mensuelle intégrant les événements comportementaux (remboursements anticipés, passages au contentieux...). Des conventions d'écoulement définissent le périmètre d'application et les règles d'amortissement.

Les indicateurs produits sont :

- Des gaps de taux fixe par bande de maturité,
- des sensibilités appelées VAN correspondant aux impacts sur le PNB de chocs de taux de 200 (ou 300 sur certaines devises) points de base sur toutes les maturités du gap, en valeur actuelle nette.

Le Groupe CA Consumer Finance a une gestion prudente du risque de taux d'intérêt global et n'a pas d'appétence pour ce risque.

#### Contrôle du risque de taux

Le contrôle de 1<sup>er</sup> degré des indicateurs de RTIG est effectué mensuellement par le département ALM. Le Contrôle Permanent de la Direction Financière contrôle au degré 2.1. La Direction des Risques, Contrôle Permanent, Crédit et Conformité contrôle au degré 2.2 et suit mensuellement les limites et seuils d'alerte.

Le Risk Management Group émet également un avis risque sur les documentations, balayage bilan et backtesting réalisés sur les modèles ALM du groupe CA Consumer Finance selon la méthodologie définie par la Finance Groupe

### 3.2.3. Risques de liquidité et de financement

CA Consumer Finance, en tant qu'établissement de crédit, respecte les exigences minimales en matière de liquidité définies par les textes en vigueur (LCR, NSFR).

Le Groupe CA Consumer Finance s'inscrit dans le cadre de la gestion du risque de liquidité défini par le Groupe Crédit Agricole S.A. Le dispositif d'encadrement interne porte sur :

- la résistance aux stress de liquidité global (1 mois), idiosyncratique (3 mois) et systémique (1 an),
- une limite sur l'endettement court terme. La gestion du risque de liquidité dans le Groupe Crédit Agricole S.A. consiste à respecter une limite interne de refinancements à court terme (< à 1 an en durée de vie initiale).
- des limites sur la concentration des échéances pour le refinancement long terme *secured* et *unsecured* ainsi que pour l'année à venir.
- une position en ressource stable encadrée par un dispositif de suivi interne.

### 3.2.4. Risque de change

Les contrats de change opérationnels (prêts en devises) font systématiquement l'objet d'une couverture quasi parfaite à leur mise en place. Les engagements de prêts en devises non porteurs de risque de change ne font pas l'objet de couverture.

Au sein de la Stratégie Risques, des limites encadrent le risque de change opérationnel au niveau groupe et entités et par devises.



Concernant le risque de change structurel (participations du Groupe CA Consumer Finance hors zone euro), des couvertures ou d'autres actions sur les positions de change structurel peuvent être mises en place dans le but d'immuniser le ratio CET1 contre les variations des cours de change.

### 3.2.5. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux

CA Consumer Finance a recours à des instruments financiers dérivés dans le cadre de :

- la gestion du risque de taux d'intérêt global ou unitaire, exposé ci-dessus via des swaps de macro et de micro-couverture en EUR uniquement (couverture en juste valeur),
- la couverture du risque de change lié à des opérations de prêts/emprunts réalisés en devises (couverture en flux de trésorerie).

### 3.2.6. Risque comptable

#### Organisation :

La Division Risque Opérationnel et Contrôle Permanent Groupe rattachée hiérarchiquement à la Direction R3C a pour mission de s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière. Le dispositif de contrôle comptable déployé dans l'ensemble des entités du groupe CA Consumer Finance se base sur les procédures et normes du groupe Crédit Agricole.

#### Dispositif de Contrôle Permanent Comptable

Conformément à la méthodologie du groupe Crédit Agricole, le dispositif de Contrôle Permanent déployé est composé de 3 lignes de défense :

- Première ligne de défense : contrôles opérationnels réalisés par les lignes métier (1<sup>er</sup> degré, 2<sup>ème</sup> degré et 1<sup>er</sup> niveau)
- Deuxième ligne de défense : contrôles réalisés par la ligne métiers Risque et Conformité (2<sup>ème</sup> degré et 2<sup>ème</sup> niveau). Un dispositif de contrôles 2.2 consolidés est défini au niveau du groupe Crédit Agricole et produit par les entités et le groupe CA Consumer Finance.
- Troisième ligne de défense : fonction d'Audit Interne en charge du contrôle périodique.

Le plan de contrôle comptable s'applique en fonction de critères objectifs (Production, Résultat Net Part du Groupe) avec un cadre minimal de suivi applicable aux entités dans le groupe CA Consumer Finance.

Le dispositif de contrôle est complété par :

- Une auto évaluation des risques et des contrôles comptables (Cartographie) annuelle selon la méthodologie du groupe Crédit Agricole
- Une évaluation qualitative du risque comptable dans le cadre du processus ICAAP.
- Un dispositif d'alerte comptable (>300K€)

Les criticités détectées par le dispositif de contrôle interne sont remontées dans des comités idoines (comité FIG et RO&CP groupe ; Comités de Contrôle Interne de CA Consumer Finance).

### 3.3. Autres risques

#### 3.3.1. Risques opérationnels

Le Risque Opérationnel (RO) du Groupe CA Consumer Finance est piloté par la Division Risque Opérationnel et Contrôle Permanent Groupe.

Son pilotage repose sur une cartographie des risques, des contrôles, une collecte des pertes et un jeu de scénarii, qui permet, pour les entités en méthode avancée, de calculer l'exigence en fonds propres.

La surveillance de ces risques est réalisée à partir d'un tableau de bord présenté en Comité de Contrôle Interne et en Comité Risques Groupe (limites de la Stratégie Risques et du RAF) présidés par la Direction Générale.

Sur le périmètre Groupe, le coût du risque opérationnel total cumulé (entités au prorata d'actionnariat) est de 2,78% du PNB en 2022 contre 3,20 % en 2021.

#### Surveillance et maîtrise des risques

Une procédure d'alerte permet d'informer la Direction Générale et la Direction des Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. de tout incident avec un impact financier avéré ou potentiel supérieur à 300 k€ ou avec un impact majeur non financier. 6 alertes RO ont été émises en 2022 contre 8 en 2021.

*S'agissant des incidents significatifs, le seuil de matérialité défini au niveau du Groupe CA Consumer Finance a été maintenu à 25 M€ en 2022.*

Par ailleurs, des seuils d'alerte de coût cumulé par trimestre du risque au niveau Groupe CA Consumer Finance ont été fixés dans le cadre de la Stratégie Risques pour 2022, à savoir : RO total/PNB (2,95%), Risque frontière/PNB (2,25%).

Enfin, le seuil Coût de la fraude/PNB, principale composante du RO est suivi par la ligne métier Conformité.

#### Risque SI et Continuité d'activité

Les Risques du Système d'Information (SI) et le Plan de Continuité d'Activité (PCA) du Groupe CA Consumer Finance sont pilotés par la division Risque Opérationnel et Contrôle Permanent Groupe.

Les seuils d'alerte relatifs aux Risques des Systèmes d'Information et à la continuité d'activité au niveau des entités du Groupe sont fixés dans le cadre de la Stratégie Risques mais aussi dans le « Risk Appetite Framework ». Les indicateurs clé revus (Couverture de Test d'Intrusions et niveau de vulnérabilités des environnements exposés sur Internet, Réalisation d'Analyse de Risques SI sur les projets Majeurs, Campagne de sensibilisation au phishing, Tests des solutions de continuité, respect des politiques de sécurité, ...) permettent un pilotage rapproché du périmètre couvert et notamment le périmètre exposé aux risques Cyber dont l'ampleur n'a fait que croître ces dernières années.

Le dispositif de Gestion de Crise de niveau Groupe CA Consumer Finance est défini et déployé sur l'ensemble des entités du Groupe pour permettre sa gestion dans une logique Bottom Up ou Top Down, en fonction de la situation. Les tests et les crises permettent d'éprouver les

dispositifs de gestion de crise, à la fois au niveau du Groupe CA Consumer Finance et des entités.

Enfin, le dispositif est complété par le plan de contrôles Sécurité des Systèmes d'Information au niveau Groupe CA Consumer Finance, ainsi que le plan de contrôles Système d'Information qui sont tous deux déployés.

### 3.3.2. Risques de fraude

Dans le cadre du pilotage des entités, les résultats des contrôles, la remontée des alertes ainsi que le suivi des plans d'action sont analysés et communiqués dans les instances de gouvernance.

La limite de l'indicateur (coût de la fraude/PNB) pour le groupe CA Consumer Finance en 2022 était fixée à 2,00%. Au 31 Décembre 2022, le taux de fraude cumulée s'élevait à 1,95%.

Dans le cadre de l'amélioration de la prévention et de la détection de la fraude, plusieurs outils ont été déployés afin de faire face aux nouveaux modes opératoires observés.

Une nouvelle organisation visant à renforcer le pilotage et le suivi de la fraude a été mise en place au niveau Groupe CA Consumer Finance sous l'égide des directions du Crédit et de la Conformité Groupe.

### 3.3.3. Risques juridiques et fiscaux

Les risques juridiques et fiscaux font l'objet d'analyses et d'évaluations par la Direction Juridique et la Direction Financière, puis sont communiqués dans les instances de gouvernance.

Au 31/12/2022, le montant total des provisions pour litiges et risques juridiques ou fiscaux du groupe CA Consumer Finance s'élevait à 79,0 millions d'euros, contre à 92,5 millions d'euros à fin 2021. Cette variation s'explique essentiellement par les reprises et utilisations de provisions dans le cadre de l'arrêt de l'activité de l'entité CACF NL.

### 3.3.4. Risques de non-conformité

Le renforcement du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme s'est poursuivi en 2022 au sein de toutes les entités contrôlées (CAT 1 du PSC). Toutes les entités contrôlées du groupe CA Consumer Finance disposent des outils adaptés. La classification des risques LCB/FT a été mise à jour.

CA Consumer Finance a finalisé le déploiement de son programme de lutte contre la corruption. Toutes les actions du programme ont été mises en place.

CA Consumer Finance a, de plus, obtenu la prolongation de sa certification ISO 37001 pour 3 ans de son dispositif Anti-corruption.

## 4. RESPONSABILITE SOCIETALE (CA CONSUMER FINANCE S.A.)

CA Consumer Finance s'est doté d'une stratégie RSE ambitieuse, répondant aux évolutions de la société, capitalisant sur les acquis et expertises de l'entreprise, et favorisant l'engagement de ses collaborateurs.

La stratégie RSE de CA Consumer Finance s'appuie sur le Projet sociétal du Groupe Crédit Agricole.

#### 4.1. Nos engagements RSE

Au cours de l'année 2022, CA Consumer Finance s'est engagé dans une démarche d'entreprise à engagements. Cette transformation s'inspire du statut français d'entreprise à missions, créé en 2019 pour permettre aux organisations de faire état de leur contribution unique à la société.

Cette démarche inscrit l'action de CA Consumer Finance dans les enjeux d'universalité, d'accessibilité, de transitions sociales et énergétiques, d'innovation et d'accompagnement des collaborateurs.

Quatre engagements ont été formulés basés sur les forces de l'entreprise :

- 1<sup>er</sup> engagement : être un acteur universel et éthique au service des projets de ses clients. Autrement dit, accompagner tous nos clients dans chacun des moments de vie en toute transparence et éthique en respectant leurs choix.
- 2<sup>e</sup> engagement : être un acteur des évolutions de la société pour accélérer les transitions sociales et énergétiques en proposant des solutions à impact positif.
- 3<sup>e</sup> engagement : être un acteur innovant et moderne en proposant à chacun de nos clients et partenaires des solutions modernes, en innovant dans nos offres et nos outils et en restant à l'écoute de la société.
- 4<sup>e</sup> engagement : être un employeur de choix. Il s'agit de permettre à chacun de nos collaborateurs de se réaliser professionnellement au service des clients et de la société (en se responsabilisant et en se développant).

Ces quatre engagements constituent ensemble notre mission et notre boussole, et tracent la voie d'une transformation durable pour l'ensemble des entités de CA Consumer Finance.

Sur ce corpus commun, les ambitions et objectifs associés à ces derniers engagements seront précisés au cours de la démarche en respectant les distinctions locales de nos entités.

En parallèle, des démarches de labellisation B-Corp sont en cours de mise en œuvre dans nos filiales.

La stratégie RSE de CA Consumer Finance, qui se détaille selon les deux axes présentés ci-dessous, s'inscrit pleinement dans la démarche d'entreprise à engagements.

#### 4.2. Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone

CA Consumer Finance poursuit son engagement de faciliter et d'accompagner tous ses clients dans la transition vers une économie bas Carbone.

##### 4.2.1. Mobilité

Dans le cadre de son PMT 2025, CA Consumer Finance se fixe des objectifs forts en visant 1 véhicule sur 2 neuf financé hybride ou électrique à horizon 2025 et la réduction de 50% (vs 2020) des émissions CO2 liées à ses activités de financement auto à horizon 2030 dans le cadre de la Net Zero Banking Alliance.

En 2022, pour accélérer cette transition, CA Consumer Finance poursuit sa stratégie de développement de partenariats avec des constructeurs 100% électrique ou hybride (tels que Tesla, MG, Vinfast, Fisker, etc.).

Dans le cadre du déploiement des zones à faibles émissions (ZFE), Sofinco a lancé en 2022 *You R Mobile*, plateforme web inédite d'accompagnement vers la mobilité verte via l'évaluation des impacts sur leur quotidien et la proposition de solutions de financement adaptées.

FCA Bank, joint-venture de CA Consumer Finance et Stellantis, a annoncé la création de Drivalia (ex Leasys Rent). L'objectif est le développement d'une gamme complète de solutions de mobilité, telle que l'autopartage de véhicules électriques, les abonnements et la location courte, moyenne et longue durée. La marque soutient la mobilité sous toutes ses facettes, alliant flexibilité, usage numérique, offre à la demande et durabilité.

#### 4.2.2. Rénovation énergétique

En France, à fin décembre 2022, CA Consumer Finance a financé 375 m€ de prêts affectés à la rénovation énergétique (soit +31,1% vs même période 2021). Pour soutenir ses ambitions d'accompagner au mieux ces projets, Sofinco a lancé en novembre 2022 la plateforme web *You R Renov* qui propose un accompagnement complet pour les clients dans leurs projets de rénovation énergétique (estimation des travaux, simulations personnalisées et montage du dossier demande de primes, mise en relation avec des artisans qualifiés RGE, propositions de solutions de financement pour le reste à charge). CA Consumer Finance se fixe l'ambition de financer 1Md€ d'ici 2025 dont 800 m€ sur le marché français. En Italie, AGOS met à disposition de ses clients un outil similaire (GREEN BEES - Building Energy Efficiency Simulator).

#### 4.2.3. Empreinte carbone de fonctionnement

CA Consumer Finance a défini des objectifs ambitieux de réduction de son empreinte carbone de fonctionnement de -25% d'ici 2025 et -50% en 2030. Plusieurs plans d'actions sont d'ores et déjà en place, notamment le déploiement d'un plan de sobriété énergétique. En Italie, chez AGOS, les nouveaux locaux fonctionnent d'ores et déjà à 100% en énergie renouvelable. En France, 79% du parc est composé de véhicule 100% électrique ou hybride. De plus, le renforcement des infrastructures de recharge se poursuit avec l'installation de nouvelles bornes de recharge. CA Consumer Finance promeut la mobilité verte auprès de ses collaborateurs, avec, dans la majorité de ses entités, des offres dédiées (ex : leasing Vélo électrique, tarif préférentiel sur des équipements de mobilité verte) ou des primes/aide à la mobilité douce.

En Allemagne, chez Creditplus, un challenge a été organisé pour recueillir et récompenser les meilleures propositions auprès des collaborateurs visant à réduire la consommation interne d'énergie. Toujours chez Creditplus, une donation à un projet de reforestation certifié en Ouganda (organisé par Myclimate.org) a été effectuée dans le but de compenser une partie de ses émissions et de soutenir l'écosystème local.

Wafasalaf a mis en place une solution, innovante au Maroc, d'octroi 100% dématérialisé permettant le 'zéro papier' (présentation de seulement 2 pièces et signature dématérialisée).

Enfin, la formation des collaborateurs aux enjeux climatiques se poursuit, notamment via *La Fresque du Climat* déployée dans plusieurs entités, avec 258 collaborateurs sensibilisés en 2022.

### 4.3. Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale

#### 4.3.1. Être une banque inclusive

CA Consumer Finance offre des services adaptés aux besoins de l'ensemble de sa clientèle, avec une attention particulière aux clients les plus fragiles ou ayant des difficultés d'accès au crédit.

En Italie, AGOS a développé un nouveau score permettant de mieux adresser les populations jeunes. Au Portugal, Credibom a travaillé sur la mise en place de cut-off d'acceptation spécifiques aux jeunes pour les produits prêt personnel et automobile qui seront déployés à partir de 2023, le but étant d'augmenter le taux d'acceptation sur cette population.

Pour permettre l'accessibilité à la mobilité verte au plus grand nombre, CA Consumer Finance via Sofinco Auto a lancé en Octobre 2022 une nouvelle offre de LOA à loyers modérés à partir de 100€/mois.

#### 4.3.2. Prévenir et accompagner nos clients les plus fragiles et sensibiliser à l'éducation budgétaire

Depuis plusieurs années, en tant qu'acteur majeur du crédit à la consommation en Europe, CA Consumer Finance s'engage dans l'accompagnement des populations fragilisées.

En 2022, en France, 3 762 clients fragiles qui ont ainsi été accompagnés via l'Agence d'Accompagnement Client.

En Italie, chez Agos, le département dédié à l'identification et l'accompagnement des clients fragilisés créé en juin 2021 a permis d'accompagner 3 031 clients (cumul 2022). De plus, des initiatives ont été mises en place pour soutenir les familles particulièrement affectées par les catastrophes naturelles (ex : proposition de suspension de paiement suites aux inondations dans la région italienne des Marches). En complément, fin 2022 AGOS, dans le but d'apporter un soutien en réponse à l'inflation, décide d'accompagner ses clients en proposant un prêt d'un montant maximum de 1000 € sans intérêt et remboursable sur 10 mois.

En Allemagne, Creditplus a continué de proposer son assistance aux clients toujours impactés par les problématiques liées à la crise sanitaire tel que le chômage partiel. Plus récemment, cette assistance (moratoires, baisse de mensualités, etc.) a été élargie aux clients plus touchés par l'inflation et les augmentations du prix de l'énergie récentes.

En 2022 CA Consumer Finance continue de soutenir les publics fragiles via des dispositifs d'éducation budgétaire notamment en France (partenariat avec Crésus, et mise à disposition d'univers dédié à la gestion budgétaire sur le site sofinco.fr), Allemagne, Espagne (en partenariat avec COCEFEME) et au Maroc.

#### 4.3.3. Être un acteur de référence de la solidarité sur nos territoires

CA Consumer Finance s'implique pour favoriser l'insertion professionnelle et la cohésion sociale à travers de nombreux projets et partenariats tels que :

- *L'école de l'Intelligence Artificielle Microsoft* en partenariat avec l'école Simplon : cette formation gratuite est validée par un diplôme et a pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle dans les métiers du digital des personnes éloignées de l'emploi.
- *Job academy* : Programme de mentoring en partenariat avec le Club FACE Paris Saclay.
- *L'arrondi Solidaire* : En 2022, les collaborateurs ont choisi l'association La Canopée comme bénéficiaire (association qui œuvre en faveur d'adultes en situation de handicap mental).
- *Coups de pouces* : En 2022, au total 25 projets associatifs, proposés et mis en avant par les collaborateurs, accompagnés à hauteur de 41 000€ avec la participation en tant que mécène de la fondation CA Solidarité et Développement. En Allemagne, une opération similaire For Others a permis d'accompagner 10 projets associatifs social ou culturel à hauteur de 1000 € chacun.
- Au Portugal Credibom soutient l'association *Dress for Success*, dont la mission est de donner aux femmes les moyens d'atteindre l'indépendance économique.
- Toujours au Portugal, Credibom conclut un partenariat avec Medicare (leader du service à la santé au Portugal) afin de fournir un service de santé à ses clients. L'objectif principal du service est de donner accès gratuitement au bénéfice de l'utilisation du réseau de

services de santé privé Medicare (généraliste, dentiste etc..) pendant une période de 12 mois. Selon les premiers chiffres, plus de la moitié des clients de la base de données de Credibom ont décidé de bénéficier de cette offre.

#### 4.3.4. Agir pour une entreprise plus inclusive, soucieuse de l'égalité des chances

La mixité, la diversité et l'inclusion sont des sujets essentiels pour le groupe et se traduisent par de nombreux programmes d'actions.

Ci-dessous quelques chiffres illustrant l'engagement du groupe pour l'égalité des chances.

- L'indice Egalité Homme / Femme de 94/100
- 25% de femmes dans les cadres dirigeants et 40% de femmes en incluant les N-1 des cadres dirigeants
- Taux de travailleurs handicapés de 8.35%

En 2022, CA Consumer Finance a dédié une enveloppe spécifique de 100 000€ en faveur de l'égalité professionnelle Femmes/Hommes en France. De plus, 200 collaboratrices ont été accompagnées via des dispositifs dédiés : *Leadership au féminin* (coaching et mentoring) et *Ateliers d'Evolution Professionnelle* (dédiés aux femmes non cadres volontaires ayant le souhait de se mettre en réflexion sur leur projet professionnel).

CA Consumer Finance œuvre pour le maintien de l'emploi des personnes en situation de handicap (aménagement de postes, accueil de jeunes stagiaires via le dispositif Hand'Route) et la sensibilisation (renouvellement des DuoDay, formation e-campus, communication sur la Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées, etc.).

De plus, CA Consumer Finance s'engage dans l'accompagnement des collaborateurs en situation de fragilité (dispositif dédié aux aidants, seniors, familles monoparentales, etc.).

<p><b>Qui offre des opportunités multiples</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 19 pays déployés,</li> <li>• 9 000 collaborateurs dont 3 000 en France.</li> <li>• En France           <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 12% de mobilité par an</li> <li>✓ 8% de promotion (50% de femmes)</li> <li>✓ Une politique CDI passante avec moins de 3% d'emploi précaire.</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Qui partage la création de valeur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 M€ versés en rémunération variable individuelle,</li> <li>• 20 M€ versés en rémunération variable collective,</li> <li>• Augmentation de capital proposée chaque année à nos collaborateurs,</li> <li>• Plus de 4 M€ dédiés à la protection sociale (Frais de santé et Prévoyance)</li> <li>• Avec des aménagements permettant de protéger les collaborateurs lors de situations exceptionnelles (COVID...)</li> </ul>	<p><b>Qui cultive la diversité de son capital Humain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Index égalité Homme / Femme de 94/100,</li> <li>• 25% de femmes dans les cadres dirigeants,</li> <li>• 40% de femmes à partir de Responsable de Division</li> <li>• Un accompagnement dédié aux femmes pour développer leurs carrières (coaching et mentoring)</li> <li>• Une politique de soutien au handicap reconnue avec un taux de travailleurs handicapés de 8.35%.</li> </ul>
<p><b>Qui forme ses collaborateurs et participe au développement collectif</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 44 000 heures de formation par an,</li> <li>• 2 000 collaborateurs en formation sur le management en cycle court (Projet Humain / amplification)</li> </ul>	 <p>CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE <b>UN EMPLOYEUR RESPONSABLE</b></p>	<p><b>Qui s'engage pour les jeunes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 40% des recrutements ont moins de 30 ans,</li> <li>• 500 jeunes par an dont 160 alternants,</li> <li>• 40 jeunes de 3<sup>e</sup> de REP et REP+ accueillis en stage d'observation</li> </ul>
<p><b>Qui participe au progrès social</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec un dialogue social participatif et constructif (40 accords signés depuis 2018)</li> <li>• Avec un pari de voitures de fonction vertueuse</li> <li>• Avec une inclusion financière au dépassement en vélo</li> <li>• Qui place l'Humain au cœur des changements sociétaux et environnementaux.</li> </ul>	<p><b>Qui propose un cadre de travail attractif et sécurisant</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certifié « Great Place to work »</li> <li>• Une prise en charge de 15 000 demandes collaborateurs par an qualitative et dans un délai de 48h (time to yes)</li> <li>• Engagement des collaborateurs - un indice d'engagement qui ne fait que croître et atteint 79%</li> <li>• Une politique d'accompagnement des collaborateurs bienveillante dans le cas de trajectoire de vie mouvementée</li> <li>• Un soutien pour les foyers monoparentaux avec une prise en charge à 95% du salaire pour un temps partiel à 4/5 (sans conditions)</li> <li>• Un coup de pouce financier (prêt social à taux Zéro) pour aider les alternants à démarrer dans la vie active</li> <li>• Un accès facilité au télétravail</li> </ul>	

#### 4.4. La protection du client, une évidence au regard de nos métiers

La protection de la clientèle ainsi que des données personnelles continuent de faire l'objet d'une attention particulière. Les entités du groupe CA Consumer Finance veillent à la qualité

de l'information donnée aux clients et à ce que les produits et services soient adaptés à leurs besoins. Ainsi, l'ensemble des entités du groupe CA Consumer Finance a poursuivi ses actions de formation, d'animation et de sensibilisation de ses équipes à la transparence et à la protection des données personnelles.

En complément, nos engagements relatifs à la transparence et à la protection de la clientèle ont été renforcés par des plans d'actions qui permettront d'enrichir le Code de conduite en 2023.

## 5. INFORMATION FINANCIERE

### 5.1. Encours bruts gérés

Les encours bruts gérés sont les suivants :

Encours bruts gérés <i>en M€</i>	2022	2021	Variation 2022/2021
CA Consumer Finance France	34 927	33 477	+4,3 %
AGOS	15 552	14 118	+10,2 %
Autres Filiales Internationales	14 033	13 008	+7,9 %
Partenariats Automobiles	38 512	31 912	+20,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>103 023</b>	<b>92 515</b>	<b>+11,4 %</b>

Sur l'année, les encours gérés ont progressé de plus de 10 Mds€, sous l'effet d'une activité dynamique sur tous les marchés, et plus particulièrement pour les JV automobiles dont les encours progressent de + 21,3%, hors impact change sur GAC Sofinco.

### 5.2. Les comptes de l'exercice

#### 5.2.1. Comptes consolidés

##### 5.2.1.1. *Bilan*

Le total du bilan atteint 58 876 M€.

A l'actif, les encours nets des crédits à la clientèle s'élèvent à 38 587 M€ (y compris 1 256 M€ des prêts de CA Consumer Finance aux sociétés commerciales du groupe FCA Bank, Leasys et Drivalia) dont :

- 13 756 M€ pour le périmètre CA Consumer Finance France (35,6% du total et en hausse de +762 M€) ;
- 14 842 M€ pour Agos (38,5% du total et en hausse de +1 510 M€) ;
- 9 989 M€ pour le reste du périmètre international (25,9% du total et en hausse de +956 M€).

Le total du passif financier au coût amorti (dettes bancaires, dettes clientèle et dettes représentées par un titre) s'établit fin 2022 à 45 978 M€, en progression de 3,5%, qui s'explique par la gestion de la Liquidité au sein du Groupe Crédit Agricole.

La politique de refinancement et de gestion actif/passif de l'ensemble de ces établissements est décrite dans la partie « Gestion des risques financiers et politique de couverture » du présent rapport.



### 5.2.1.2. Compte de résultat

Produit Net Bancaire en M€	2022	2021	Variation 2022/2021
CA Consumer Finance France	845	865	-2,3%
AGOS	850	849	+0,1%
Autres Filiales Internationales	427	384	+11,2%
Partenariats Automobiles	0	0	NA
<b>TOTAL</b>	<b>2 122</b>	<b>2 098</b>	<b>+1,1%</b>

Le produit net bancaire ressort à 2 122 M€, contre 2 098 M€ l'exercice précédent.

Charges d'Exploitation en M€	2022	2021	Variation 2022/2021
CA Consumer Finance France	-496	-498	-0,4%
AGOS	-272	-267	+1,9%
Autres Filiales Internationales	-217	-195	+11,3%
Partenariats Automobiles	0	0	NS
<b>TOTAL</b>	<b>-985</b>	<b>-960</b>	<b>+2,6%</b>

Les charges d'exploitation du groupe CA Consumer Finance à fin 2022 sont en hausse par rapport à 2021 (+2,6%).

Coût du Risque en M€	2022	2021	Variation 2022/2021
CA Consumer Finance France	-238	-247	-3,6%
AGOS	-150	-127	+18,11%
Autres Filiales Internationales	-93	-71	+30,99%
Partenariats Automobiles		0	NS
<b>TOTAL</b>	<b>-480</b>	<b>-445</b>	<b>+7,8%</b>

Sur l'ensemble du groupe, le coût du risque augmente de +7,8% par rapport à fin décembre 2021.

L'analyse du coût du risque est présentée au chapitre 3.1.3 de ce rapport.

Résultat Net PG en M€	2022	2021	Variation 2021/2022 (en M€)
CA Consumer Finance France	65	77	-12
AGOS	162	213	-51
Autres Filiales Internationales	79	65	14
Partenariats Automobiles	278	297	-19
<b>TOTAL</b>	<b>583</b>	<b>652</b>	<b>-69</b>

Le Résultat Net Part Groupe au 31 décembre 2022 s'élève à 583,2 M€ (-69 M€ vs 2021).

### 5.3. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2022

Courant janvier, Leaseco a reçu l'acceptation du ruling par les autorités fiscales italiennes, permettant l'exonération de taxes sur les transactions financières à la suite de l'acquisition de Leasys.

Le 01/02/2023, CACF NL a cédé Findio(ex Ribank) à FCA Bank.

### 5.4. Filiales et participations

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan des comptes individuels. Le périmètre de consolidation fait quant à lui partie des états financiers consolidés au 31/12/2022.

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe CA Consumer Finance a réalisé les principales opérations suivantes :

Le 31/03/2022 CA Consumer Finance et Stellantis ont signé les accords-cadres de leur partenariat renforcé prévoyant la création d'un leader européen de la LLD automobile et la reprise par CA Consumer Finance de 100% du capital de FCA Bank et de Leasys Rent.

Dans ce cadre :

- Au cours du 2ème trimestre les entités du Groupe Leasys Rent (Leasys Rent Spa, Leasys Rent Espana, Leasys Rent France, EasyRent et Sado Rent) ont été transférées du Groupe Leasys à FCA Bank. Ces entités ont été renommées Drivalia, Drivalia Spain, Drivalia France, Drivalia UK et Drivalia Portugal au cours du 3ème trimestre. Lors du Mondial de l'Auto, il a été annoncé que les entités utiliseraient la marque « Drivalia ».
- Le 02/08/2022 CA Consumer Finance et Stellantis ont créé une société, contrôlée conjointement, dénommée provisoirement « LeaseCo ». Cette entité a pour objet social l'activité de location de véhicules automobiles à long, moyen et court terme. Le 21/12/2022, LeaseCo a fait l'acquisition de 100% des titres de Leasys Spa auprès de FCA BANK Spa (Entité également contrôlée conjointement par CA Consumer Finance et Stellantis). Compte tenu du contrôle conjoint et de son activité, LeaseCo et le groupe Leasys sont consolidés en Mise en Equivalence.

Par ailleurs, à la suite du démarrage de son activité et à son développement, CA MOBILITY entre dans le périmètre de consolidation au 01/01/2022. Détenu à 50/50 par CAL&F et CA Consumer Finance, l'entité commercialise des offres de Location Longue Durée. L'analyse du contrôle démontre le contrôle de CA Consumer Finance sur l'entité et est consolidée en intégration globale (50% de minoritaires).

### Comptes sociaux

Le total du bilan atteint 39 279 M€ contre 37 420 M€ à la clôture du précédent exercice. Le résultat net de l'exercice ressort à 767,6 M€ contre 405,2 M€ d'euros au 31 décembre 2021.

## 5.5. Gestion du capital et ratios réglementaires

Le Règlement UE N° 575/2013 du 26 juin 2013 directement applicable en droit français et la Directive 2013/36/UE du 26 juin 2013 (Capital Requirement Directive) transposée en droit français par l'ordonnance N°2014-158 du 20 février 2014 et modifiés par le Règlement (UE) n°2019/876 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2019 (CRR2), définissent les exigences prudentielles de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ainsi que les modalités de calcul des différents ratios de solvabilité, de levier et de liquidité. Ces textes sont entrés en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le Groupe CA Consumer Finance gère ses fonds propres conformément à ces dispositions et est soumis au respect du ratio de solvabilité, du ratio de levier et des ratios relatifs à la liquidité et la division des risques.

Les fonds propres sont répartis en deux catégories :

- les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) ces fonds propres se décomposent en :
  1. fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe minorés des immobilisations incorporelles et goodwill, des impôts différés dépendant de bénéfices futurs (déficit reportable), des montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées non couvertes par provisions, des actifs de fonds de pension à prestations définies et dans le cadre de la grande franchise les participations dans des établissements financiers ainsi que les actifs d'impôts différés sur différences temporaires et des engagements de paiements irrévocables au titre du Fonds de Résolution Unique et du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution.
  2. fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1) principalement composés de dettes super-subordonnées.
- les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) sont composés principalement des dettes subordonnées.

Afin de renforcer sa structure financière et en concertation avec Crédit Agricole SA, le Groupe CA Consumer Finance, sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale, versera un dividende de 249 233 K€ au titre de 2022 et conservera 333 997 K€ dans ses fonds propres au 31 décembre 2022.

### Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation (Pilier 2) :

(en K€)	31-12-2022
Fonds propres de base catégorie 1 (CET1)	5 318 215
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	1 140 000
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	6 458 215
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	1 119 684
Total des fonds propres prudentiels	7 577 898

### Niveau des ratios de solvabilité calculés conformément à la réglementation (Pilier 2) :

	31-12-2022
Ratio CET1	11,57%
Ratio Tier 1	14,05%
Ratio Fonds Propres globaux	16,48%

Au 31/12/2022, le Groupe CA Consumer Finance répond aux exigences réglementaires. Des éléments complémentaires seront présentés dans le rapport Pilier 3 disponible sur le site web du Groupe CA Consumer Finance

## 5.6. Activités en matière de recherche et de développement

La recherche et le développement sont au cœur des enjeux stratégiques de CA Consumer Finance avec la digitalisation comme ligne de conduite. En effet, l'analyse des données est un important levier d'innovation pour laquelle les équipes sont continuellement sensibilisées. A travers cette mobilisation, et notre volonté de proposer des produits innovants et adaptés aux exigences du marché, nous consacrons une activité de recherche et développement intense axée sur notre transformation digitale. Notre investissement, nos développements technologiques et structurels nous permettent de déposer des demandes de crédit d'impôt recherche depuis 2015, pour l'entité CA Consumer Finance SA.

## 5.7. Délais de règlement fournisseurs et clients

En application des dispositions de l'article L 441-14 al.1 du Code de commerce, nous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients, par date d'échéance.

Les informations présentées ci-dessous n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

### Factures émises et non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	15	11	6	36	68
Montant total des factures concernées (TTC)	288 427	387 934	118 701	1 764 753	2 559 815
Total des factures émises (TTC)					74 593 039
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année (TTC)	0,39%	0,52%	0,16%	2,37%	3,43%
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures TTC exclues					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	60 jours à compter de l'émission de la facture				

### Factures reçues et non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Nombre de factures concernées	75	66	14	149	304
Montant cumulé des factures concernées (HT)	890 535,27	1 422 468,20	147 554,44	3 199 195,40	5 659 753
Total achats de l'exercice (HT)					17 993 727,76
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (HT)	4,95%	7,91%	0,82%	17,78%	1125 FACTURES
Nombre de factures exclues					
Montant des factures exclues					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	60 jours à compter de l'émission de la facture				

## 5.8. Dépenses somptuaires et charges non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 prennent en charge un montant global de 651 839 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

L'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges s'élève à 168 369,92 euros.

## 6. PROJETS DE RESOLUTIONS

### 6.1. Affectation du résultat

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à la somme de 767 565 115,10 euros.

Constatation faite que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% du capital social et compte tenu du Report à Nouveau antérieur créditeur de 130 513 109,81 euros, l'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à la somme de 898 078 224,91 euros.

L'assemblée générale, constatation faite que la réserve légale est déjà dotée à hauteur de 10% du capital social, décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

1- A titre de dividende aux actionnaires : 249 232 739,94 €  
(correspondant à un dividende de 17,53 euros par action)

2- Réserve Spéciale d'œuvres d'art : 20 600 €

3- Au Report à nouveau : 648 824 884,97 €

Le dividende est ainsi fixé à 17,53 euros par action pour chacune des 14 217 498 actions ouvrant droit au dividende.

Ce dividende sera éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France, conformément aux dispositions de l'article 158.3.2° du code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents ont été les suivantes :

	2021	2020	2019
Dividende unitaire	31,06 €	26,29 €	0 €
Nombre d'actions ouvrant droit au dividende	14 217 498	14 217 498	14 217 498
Distribution totale	441,595 M€	373,778 M€	0 €

Au présent rapport est joint en annexe, conformément aux dispositions de l'article R225-102, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

## **6.2. Autres projets de résolutions**

### **6.2.1. Partie ordinaire**

Il est proposé aux actionnaires de ratifier les 2 cooptations intervenues au cours de l'exercice 2022, à savoir celles de Monsieur Gavalda et de Monsieur Oreckin en tant qu'administrateurs.

Le mandat d'administrateur de Mesdames Belluzzo et L'Angevin, de Messieurs Guilaumé et Remillet, arrivant à expiration lors de la présente assemblée, il vous est proposé de les renouveler dans leurs fonctions pour trois ans.

### **6.2.2. Partie extraordinaire**

Des modifications statutaires sont proposées à l'Assemblée Générale concernant l'âge maximal des administrateurs, ainsi que des modalités de gouvernance.

Par ailleurs, il est proposé à l'Assemblée générale de déléguer au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à des augmentations de capital pour un montant maximum de 120 M€, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Il sera aussi proposé une délégation d'augmentation du capital social réservée aux salariés, étant précisé que le Conseil proposera à l'Assemblée générale de voter contre les résolutions afférentes à ce projet. Un rapport du Conseil d'administration sur cette augmentation de capital réservée aux salariés est annexé à ce rapport.

## **7. ACTIONNARIAT DE CA CONSUMER FINANCE**

### **7.1. Capital social**

Le capital social de la société au 31 décembre 2022 s'élevait à 554 482 422 € et il était divisé en 14 217 498 actions de 39 €, entièrement libérées.

A cette même date, le nombre d'actions détenues par Crédit Agricole S.A et ses filiales s'élevait à 14 216 725, les 773 actions restantes sont la propriété d'actionnaires minoritaires.

### **7.2. Actions d'autocontrôle**

Les sociétés contrôlées par CA Consumer Finance au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce ne détiennent aucune participation dans CA Consumer Finance.

### **7.3. Rachat par la société de ses propres actions**

La société n'a procédé au rachat d'aucune de ses propres actions au cours de l'exercice 2022.

### **7.4. Actionnariat des salariés**

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2022 aucun titre de la société n'est détenu par les salariés, soit directement soit par l'intermédiaire d'une structure de gestion collective.

## **8. AUTORISATION DE CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES**

Conformément aux dispositions des articles L 225-35 et R 225-28 du Code de commerce, le Conseil d'administration a autorisé, lors de sa réunion du 8 décembre 2021, le Directeur Général, Stéphane Priami, ainsi que la Directrice Générale Adjointe, Valérie Wanquet, et le directeur financier Groupe David Drapeau à consentir des cautions, avals ou autres garanties dans la limite d'un plafond global de trois (3) milliards d'euros. Cette autorisation a été renouvelée pour une durée d'un an, à compter du 8 décembre 2022.

## **9. MONTANT DES PRETS A MOINS DE DEUX ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE, A TITRE ACCESSOIRE A SON ACTIVITE PRINCIPALE, A DES MICRO-ENTREPRISES, DES PME OU A DES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMEDIAIRE AVEC LESQUELLES ELLE ENTRETIENT DES LIENS ECONOMIQUES LE JUSTIFIANT**

La Société n'a pas consenti de prêts à moins de deux ans, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

## **10. MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le commissariat aux comptes de CA Consumer Finance est confié à deux commissaires aux comptes :

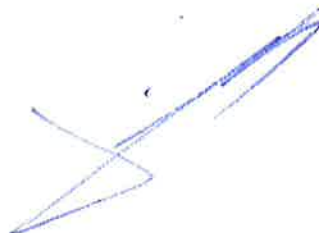
- Le Cabinet Ernst & Young et Autres, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire représenté par Madame Claire ROCHAS, renouvelé en 2018 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023 ;
- Le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire représenté par Monsieur Pierre CLAVIE, renouvelé en 2018 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023.

## **11. ANNEXES**

- o Informations relatives aux implantations
- o Liste des succursales existantes (article L232-1, II du Code de commerce)
- o Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
- o Synthèse des missions autres que les « Services du Commissariat aux Comptes »

Ce rapport fait également l'objet de l'exposé prévu à l'article R.225-81, 3°, du Code de commerce.

Le Conseil d'administration.



## ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

### **1. Informations relatives aux implantations** article L. 511-45 du code monétaire et financier

Conformément aux dispositions décret d'application n° 2014-1657 du 29 décembre 2014 pris pour l'application de l'article L. 511-45 du code monétaire et financier, les informations relatives aux implantations de CA Consumer Finance, requises par l'article 7 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 sur la séparation et la régulation des activités bancaires et par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 sont publiées de façon consolidée par CA s.a. Ces informations sont disponibles dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 de CA s.a, déposé auprès de l'AMF, en pages 760-761.

### **2. Liste des succursales existantes** article L232-1, II du Code de commerce

CA Consumer Finance possède une succursale à Monaco (activités FNAC et financement avec ou sans option d'achat auprès des concessionnaires automobiles).



### 3. Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
- A ) Capital social (en euros)	554 482 422	554 482 422	554 482 422	554 482 422	554 482 422
- B ) Nombre d'actions ordinaires existantes	14 217 498	14 217 498	14 217 498	14 217 498	14 217 498
- C ) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
- D ) Nombre maximal d'actions futures à créer - par levée des stocks options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
- A ) Chiffre d'affaires hors taxes	1 763 728	1 848 244	1 748 778	1 854 948	2 508 331
- B ) Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements	-4 446	389 339	87 224	422 826	782 825
- C ) Impôt sur les bénéfices	-262	17 672	2 062	14 262	16 554
- D ) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- E ) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements	-32 224	376 227	58 330	405 185	767 565
- F ) Résultat distribué *					
<b>RESULTAT PAR ACTION (en euros)</b>					
- A ) Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements	0,34	28,57	6,09	30,78	56,21
- B ) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,27	26,46	4,10	28,50	53,99
- C ) Dividende attribué à chaque action *					
<b>PERSONNEL</b>					
- A ) Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	3 353	3 363	3 288	3 182	3 165
- B ) Montant de la masse salariale de l'exercice	180 563	172 609	171 763	173 897	171 103
- C ) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	63 079	64 862	64 962	65 288	64 965

**4. Synthèse des « Services Autres que le Commissariat aux Comptes » rendus par les Commissaires aux comptes et approuvés par le Comité d'Audit de CA Consumer Finance**

CAC	Entité concernée	Description synthétique de la mission
EY	Credibom	Calcul du FRU
EY	CREDIBOM	assistance pour le Rapport AML du conseil de surveillance pour le régulateur
PWC	AGOS	Assistance mise en place d'un accélérateur d'innovations
EY	CACF NL	Audit du portefeuille prêts Kigoï 2019, qui a été vendu à AEGON et dont le servicing est assuré par CACF NL
EY	CACF NL	Audit des procédures de contrôle interne en vue d'une certification ISAE 3402
EY	Creditplus	Calcul du FRU
EY PWC	CACF	Calcul du FRU
EY	CACF	Revue du compte de résultats Smart conso
PWC	Agos	test à blanc sur une start-up sélectionnée dans le cadre du Corporate Vertical Accelerator
EY+PWC	CA CF	Revue des procédures en matière de titrisation pour l'obtention de l'attestation dépositaire
EY	CA Consumer Finance	Audit des encours OPEN / PAC tenus par CA CF pour le compte des CRCAM
Montant des honoraires des missions : cf. Note 4.8 aux Etats financiers Groupe CA CF		

## RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE L'EXERCICE 2022

En complément du rapport de gestion, le présent rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise présenté en application de l'article L.225-37 du Code de commerce a pour objet de rendre compte aux actionnaires à la fois de l'activité du Conseil durant l'exercice passé, sa composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, mais aussi de la situation de CA Consumer Finance au regard de différentes informations réglementées prévues à l'article L. 225-37-4 relevant de la compétence du Conseil dont :

- La liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- Les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- Les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général ;
- un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice

CA Consumer Finance n'est pas une société cotée et n'a pas de titres financiers admis sur un marché réglementé.

### I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

#### I.1 Structure de gouvernance et conseil

##### *I.1.1 Mode de direction choisi :*

Le Conseil d'administration de CA Consumer Finance a décidé, lors de sa séance du 13 mai 2008, de séparer les fonctions de Président et de Directeur Général et a, depuis, toujours confirmé ce choix lors des changements de Président ou de Directeur Général.

En 2014, l'application de la directive européenne CRD4 en France a instauré comme règle cette séparation des fonctions (Article L511-58 du code Monétaire et Financier : *La présidence du conseil d'administration [...] d'un établissement de crédit ou d'une société de financement ne peut être exercée par le directeur général [...]*).

Le choix d'opter pour cette organisation duale est donc maintenant une obligation légale, pour laquelle toute dérogation devra être autorisée par l'ACPR. L'assemblée Générale du 20 mai 2016 a intégré dans les statuts de CA Consumer Finance la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, tel que stipulé par la loi.

Le Conseil d'Administration du 30 aout 2022 a coopté Olivier GAVALDA comme administrateur à date d'effet du 2 septembre 2022 et l'a désigné comme Président du Conseil d'administration à cette même date d'effet. Cette cooptation sera ratifiée à l'occasion de l'assemblée générale du

25 mai 2023. Monsieur Olivier GAVALDA est Directeur Général Délégué et second dirigeant effectif de Crédit Agricole S.A.

Les missions confiées au Président du Conseil sont précisées dans les statuts de la Société ainsi que dans le règlement intérieur de son Conseil d'administration. Le Président

- Organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission ;
- Convoque le Conseil d'administration, détermine l'ordre du jour des réunions et veille à ce que les administrateurs reçoivent préalablement l'information nécessaire et suffisante pour délibérer en connaissance de cause ;
- Est consulté pour accord par le Directeur Général lorsque ce dernier doit prendre une décision conforme à l'intérêt de la Société dans des domaines pour lesquels le règlement intérieur du Conseil prévoit qu'il doit obtenir l'accord préalable du Conseil, et que l'urgence le requiert.

Lors de sa séance du 9 décembre 2019, le Conseil a nommé Monsieur Stéphane PRIAMI comme Directeur Général à date d'effet du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée illimitée.

Le Directeur Général assiste aux réunions du Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est habilité à désigner tous mandataires spéciaux, avec faculté de délégation. Toutefois, et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, Monsieur Stéphane PRIAMI doit requérir l'autorisation préalable du Conseil dans les cas énumérés à l'article 4 du règlement intérieur adopté par le Conseil, listés ci-dessous.

Ces limitations de pouvoir du Directeur Général portent sur :

- Création, acquisition ou cession de toutes filiales et participations (hors structures dédiées à la réalisation d'une ou plusieurs opérations de crédit, de prise de risque spécifique ou de portage) susceptible de se traduire par un investissement ou désinvestissement supérieur à 30 millions d'euros ;
- Création ou suppression de toute succursale à l'étranger ;
- Investissement ou prise de risque de toute nature d'un montant supérieur à 30 millions d'euros, ou portant le risque sur une même contrepartie à un montant supérieur à 30 millions d'euros, étant précisé que pour les engagements financiers sur les contreparties Corporate et sur les PME et professionnels, ce sont les délégations données par Crédit Agricole S.A., telles qu'elles résultent des différentes notes de procédures diffusées par cette dernière aux sociétés qu'elle contrôle, qui s'appliquent ;
- Acquisition, cession, échange ou apport de fonds de commerce ou d'éléments de fonds de commerce susceptible de se traduire par un investissement supérieur à 30 millions d'euros ;
- Achat ou de vente de biens ou droits immobiliers effectués au nom ou pour le compte de la Société, dès lors que les montants de ces opérations excèdent 3 Millions d'euros ;
- Mise en place de tout partenariat générant un encours attendu supérieur à 500 millions d'euros.

En complément de ses propres pouvoirs, le Directeur Général a reçu, le 8 décembre 2021, délégation du Conseil d'administration pour émettre des emprunts de toutes natures pour un montant de deux (2) milliards et pour fournir des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un montant global de trois (3) milliards d'euros. Cette seconde délégation relative aux cautions, avals et garanties est partagée avec le Directeur Général adjoint International, Assurance, Finance et Juridique Groupe et le Directeur Financier Groupe, chacun pouvant agir individuellement dans le cadre de la limite globale des 3 Milliards d'euros. Le Directeur Général doit rendre compte annuellement, à la fin de la période d'autorisation donnée, au Conseil

d'administration de l'utilisation faite de ces délégations. Cette délégation a été renouvelée le 8 décembre 2022 dans les mêmes conditions pour une durée d'un an.

Lors de la séance du 28 octobre 2020, le Conseil a aussi nommé le Directeur Général adjoint International, Assurance, Finance et Juridique Groupe comme second Dirigeant Effectif, au sens de l'article L511-13 du Code monétaire et financier, à compter du 28 octobre 2020. A cette occasion, le Conseil d'administration a donné à Madame Valérie WANQUET les pouvoirs nécessaires pour :

- *Prendre part à la détermination effective de l'orientation de l'activité de CA Consumer Finance ;*
- *Assurer l'information comptable et financière auprès de toute autorité ;*
- *S'assurer de l'existence de dispositifs de contrôle interne permettant de mesurer les risques et la rentabilité des activités de CA Consumer Finance ;*
- *Prendre, en matière de fonds propres, toute mesure de nature à garantir le suivi et le respect des normes de la réglementation bancaire et financière ;*
- *Tous autres pouvoirs nécessaires au respect de la réglementation applicable aux sociétés de financement.*

Elle dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général et participe aux réunions du Conseil d'Administration.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, Mme Valérie WANQUET conserve, sauf avis contraire du Conseil d'administration, la fonction de second Dirigeant Effectif et ses attributions, jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Les deux Dirigeants Effectifs de CA Consumer Finance, au sens de l'article L511-13 du Code monétaire et financier sont donc le Directeur Général et le Directeur Général adjoint International, Finance et Juridique Groupe.

### *1.1.2 Composition du Conseil*

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration était composé de douze administrateurs, dont onze désignés par l'Assemblée générale des actionnaires, et un élu par les salariés, ainsi que d'un censeur.

#### **Président**

- M. Olivier GAVALDA, Directeur Général Délégué de Crédit Agricole S.A., en charge de la Banque Universelle, , administrateur depuis 2022, 59 ans

#### **Administrateurs**

- Mme Laure BELLUZZO, Directrice Générale de CATS, administratrice depuis 2017, 49 ans
- Mme Véronique GOUTELLE, Directrice des Ressources Humaines, administratrice depuis 2021, 61 ans
- Mme Béatrice GRENADE, administratrice indépendante, administratrice depuis 2018, 53 ans
- M. Guy GUILAUME, Président CRCA Anjou Maine, administrateur depuis 2018, 64 ans
- M. Clotilde L'ANGEVIN, Directrice de la communication financière de Crédit Agricole S.A., administratrice depuis 2015, 44 ans
- M. Laurent MARTIN, Directeur Général CRCA Charente Périgord, administrateur depuis 2018, 59 ans
- M. Guillaume ORECKIN, Directeur Général et Second Dirigeant Effectif de PACIFICA, administrateur depuis 2022, 57 ans

- Mme Nicole GOURMELON, Directrice Générale de la CRCA Atlantique Vendée, administratrice depuis 2021, 59 ans
- M. Jean-Yves REMILLET, Président de la CRCA Champagne Bourgogne, administrateur depuis 2021, 60 ans
- M. Bruno TARDIEU, Président CRCA Centre Ouest, administrateur depuis 2015, 60 ans
- M. Michel OLIVE, administrateur élu par les salariés, administrateur depuis 2018, 58 ans

#### Censeur

- M. Franck BERTRAND, Directeur Général de la CRCA de Franche Comté, censeur depuis 2021, 61 ans

CA Consumer Finance étant une société non cotée, contrôlée à plus de 99,9 % par Crédit Agricole SA, ses administrateurs, à l'exception de celui élu par les salariés, ont été choisis au regard de leurs compétences, de leur connaissance du Groupe Crédit Agricole et des fonctions ou mandats qu'ils y exercent. Aucun n'est actionnaire.

Une charte de l'administrateur, annexée au règlement intérieur du conseil définit les principes que doivent respecter les administrateurs dans leur mission.

Bien que la réglementation prévoit une durée des mandats pouvant aller jusqu'à six ans, les statuts de CA Consumer Finance limitent cette durée à trois ans.

#### Changements intervenus au cours de l'année 2022 :

##### Conseil d'administration

Départs	Nominations	Renouvellements
M. Henri LE BIHAN M. Xavier MUSCA (Président)	M. Guillaume ORECKIN M. Olivier GAVALDA (Président)	Mme Véronique GOUTELLE Mme Nicole GOURMELON M. Laurent MARTIN M. Bruno TARDIEU  (AG du 25/05/2022)

Enfin, on compte 5 administrateurs femmes sur les 11 administrateurs élus par l'Assemblée Générale des actionnaires. CA Consumer Finance est donc en conformité avec les critères de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration tels que définis par l'article L225-18-1.

#### *1.1.3 Rôle, missions et fonctionnement général du Conseil*

Un règlement intérieur définit les modalités de fonctionnement du Conseil, l'organisation de ses travaux, les pouvoirs du Président et du Directeur Général et les décisions pour lesquelles ces derniers doivent obtenir l'accord préalable du Conseil. Ce règlement intérieur est complété par des règlements intérieurs propres au Comité d'audit, au Comité des Risques et au Comité des Nominations. Ces règlements ont été approuvés par tous les membres du Conseil d'administration et tous ont adhéré sans réserve aux dispositions de la charte de l'Administrateur annexée au règlement intérieur, qui définit notamment les règles à suivre en cas de conflits d'intérêts pouvant surgir dans l'exercice de leur mandat.

L'accord préalable du Conseil d'administration est demandé pour les opérations mentionnées plus haut comme limitations du pouvoir du directeur Général.

Le Directeur Général peut, en accord avec le Président et lorsque l'urgence le requiert, prendre, dans les domaines énumérés ci-dessus, toute décision conforme à l'intérêt de la Société. Il en rend compte au prochain Conseil auquel il justifie l'urgence.

#### *1.1.4 Information sur les séances du Conseil*

Le Conseil d'administration se réunit au minimum cinq fois par an sur un ordre du jour précis et chaque administrateur reçoit, environ une semaine avant les dates des séances, un dossier complet, au format électronique, reprenant tous les points à l'ordre du jour. Chaque trimestre le Conseil examine la situation financière du Groupe et ses comptes consolidés. Chaque année, le Conseil examine le budget. En outre, le Directeur Général rend compte annuellement de l'utilisation qu'il a faite des délégations qu'il a reçues du Conseil, d'une part pour émettre des emprunts obligataires, d'autre part pour fournir des cautions, avals ou garanties.

Les sujets sur lesquels le Conseil a demandé une présentation sont examinés au cours des conseils suivants.

Lors de ses réunions, le Conseil examine l'activité, les marges, le risque et les résultats financiers de la société et de ses filiales. Les points sont présentés par les Directeurs Généraux Adjointes en charge de ces domaines, permettant ainsi d'apporter en séance des réponses concrètes et précises aux questions posées. Le Conseil examine également deux fois par an la politique financière, avec la gestion des différentes natures de risque, ainsi que le dispositif de contrôle des opérations et procédures et les systèmes de mesure des risques et des résultats.

Le Conseil échange également sur les sujets d'actualité impactant l'activité ou l'organisation de l'entreprise, ces sujets étant généralement présentés par les experts métiers.

En outre, des conseils sont convoqués chaque fois que des informations importantes le justifient, ou bien que des décisions relevant de sa compétence doivent être prises.

En 2022, le Conseil s'est réuni à 10 reprises : 4 séances du conseil essentiellement destinées notamment à l'examen trimestriel des résultats, 1 séance destinée à la validation du budget, 3 séances destinées à la validation préalable d'accords liés à des partenariats, 1 séance exceptionnelles liée à la gouvernance et 1 séance consacrée à la validation de l'ILAAP – ICAAP et du RACI.

Sur ces 10 réunions, le taux de présence des administrateurs est de 92%.

Chaque point inscrit à l'ordre du jour fait l'objet d'un support écrit de présentation détaillé transmis quelques jours avant la tenue du conseil. Les séances régulières durent environ 3h30, permettant ainsi de consacrer du temps aux débats.

Les questions et sujets soulevés en cours de séance font l'objet d'inscription à des séances suivantes et les points non traités en cours d'année sont examinés lors du dernier Conseil de l'année.

En 2022, une évaluation du fonctionnement du Conseil a été réalisée par le Secrétariat Général et a été soumise à l'ensemble des membres du conseil d'administration. L'évaluation annuelle de la gouvernance est globalement très favorable, avec une note de 4,64 / 5 (5 étant la meilleure note)

Outre l'examen régulier de l'activité, des risques, des comptes de la société et des dispositifs de contrôle et de mesure des risques, le Conseil a examiné et autorisé les grandes décisions prises en termes de développement ou de réduction d'activité, d'investissement et de désinvestissement, tant en France qu'à l'International. Il a également examiné et débattu des projets stratégiques de l'entreprise, notamment de sa stratégie risque et de l'ICAAP.

## I.2 Présentation de l'organisation et du fonctionnement des comités

Afin de permettre au Conseil d'Administration d'exercer pleinement ses missions de surveillance, le code Monétaire et Financier (*article L511-89 du code monétaire et financier*), en application de la directive européenne IV, rend obligatoire la création de 3 comités spécialisés du conseil d'administration dans les établissements de crédit d'une « importance significative » (i.e. supérieur 5 milliards d'euros de total de bilan social ou consolidé). Il s'agit du Comité des Rémunérations, du Comité des Nominations et du Comité des Risques.

Pour CA Consumer Finance, les fonctions du comité des Rémunérations sont dévolues au comité des Rémunérations de Crédit Agricole SA. Au-delà du Comité des Nominations et du Comité des Risques, CA Consumer Finance a également mis en place un Comité d'Audit et des Comptes, sur les travaux duquel le Conseil d'Administration peut également s'appuyer. Les présidents du Comité des Risques et du Comité d'Audit et des Comptes sont distincts depuis le 03/11/2017, suite à une demande formulée par la Banque Centrale Européenne.

### I.2.1 Comité des rémunérations

Ce Comité doit analyser les politiques et pratiques de l'entreprise en matière de rémunérations et procéder à un examen annuel :

- Des principes de la politique de rémunération de l'entreprise ;
- Des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de l'entreprise ;
- De la politique de rémunération des salariés, catégories de personnel, incluant les membres de leur organe exécutif, les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe.

Le Conseil d'administration, conformément aux possibilités prévues à l'article L511-91 du Code monétaire et financier, a choisi que les fonctions dévolues au Comité des rémunérations soient exercées par le Comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A. En conséquence de cette dévolution de compétence, il n'a pas été créé de Comité des rémunérations propre à CA Consumer Finance.

Conformément à l'article L511-91 du Code Monétaire et Financier, le conseil d'administration de CA Consumer Finance a reçu communication lors de sa séance du 26 juillet 2022 des informations le concernant contenues dans l'examen annuel auquel il a été procédé par le comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A.

### I.2.2 Comité des Nominations

Le comité des Nominations de CA Consumer Finance a été créé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 29 octobre 2015.

#### I.2.2.1 Attributions :

- L'identification et l'évaluation des candidats pour l'exercice de la fonction d'administrateur,
- L'évaluation de l'équilibre et la diversité des compétences et expériences au sein du conseil d'administration,
- L'évaluation régulière du fonctionnement du conseil et de ses membres.

Une restitution orale des travaux du conseil est présentée à l'occasion du Conseil le plus proche.



### *1.2.2.2 Composition à fin décembre 2022*

Le comité est composé de 2 membres, administrateurs de CA Consumer Finance.

- M. Olivier GAVALDA, Directeur Général Délégué de Crédit Agricole S.A., en charge de la Banque Universelle,
- M. Bruno TARDIEU, Président de la CRCA Centre Ouest, nommé par le conseil du 04/05/2018

Il s'est réuni à 4 reprises en 2022.

### *1.2.2.3 Activité – ordres du jour*

#### Thèmes abordés lors des Comités des nominations tenus en 2022

Le Comité des nominations a décidé des modalités d'évaluation des travaux du Conseil et présenté au conseil les résultats de cette évaluation, et a évalué les candidatures pour les nominations d'administrateur, du Président du Conseil d'Administration et du Président et des membres du Comité des Nominations de directeur général délégué et de dirigeant effectif.

### *1.2.3 Comité des Risques*

Le comité des Risques de CA Consumer Finance a été créé par décision du conseil d'administration lors de sa réunion du 10 février 2015. Il est composé uniquement d'administrateurs. Les responsables du contrôle périodique, des Risques & contrôle permanent (représentant également la conformité), du crédit groupe, de la finance, et du secrétariat central, tout comme les Commissaires aux comptes, en sont les invités permanents.

#### *1.2.3.1 Attributions*

Il a pour missions principales de :

- Conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale et l'appétence en matière de risques
- L'assister dans son rôle de supervision de la Direction Générale et du responsable de la fonction gestion des risques
- Vérifier que le prix des produits et services proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie risques
- Examiner la compatibilité de la politique et des pratiques de rémunérations avec la situation économique et prudentielle
- Analyser la stratégie risques de la société avant que le Conseil d'Administration en soit saisi
- Suivre les risques de toutes natures (contrepartie, financiers, opérationnels, conformité...)
- Examiner les analyses et travaux réalisés, relatifs à la situation prudentielle de l'entreprise, à son adéquation avec la situation et la stratégie de l'entreprise en matière des risques
- Valider l'ICAAP, ainsi que tout document de même nature, avant, si nécessaire, examen par le conseil
- Examiner toute question relative aux risques qui lui est soumise par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général ou le responsable de la fonction gestion des risques
- Etre informé sans délai sur les incidents significatifs de risques opérationnels
- Vérifier la compatibilité de la tarification des produits avec la stratégie risques
- Examiner le plan d'audit interne du Groupe ;

- S’assurer de l’adéquation de la politique de rémunération de l’entreprise avec les risques auxquels elle est exposée, ainsi qu’avec la situation économique et prudentielle de l’entreprise.

#### 1.2.3.2 Composition à fin décembre 2022

Le Comité est composé de quatre membres, administrateurs de CA Consumer Finance :

- Monsieur Laurent MARTIN, Président du Comité, Directeur Général de la CRCA Charente Périgord, nommé par le Conseil du 31/10/2018
- Monsieur Guillaume ORECKIN, Directeur Général et Second Dirigeant Effectif de PACIFICA
- Madame Clotilde L’ANGEVIN, Directeur de la Communication Financière de CA SA
- Madame Nicole GOURMELON, Directrice Générale de la CRCA Atlantique Vendée

Le choix des membres du Comité des Risques a été fait au regard de leurs compétences et expériences en matière financière et de pilotage des risques d’établissements de crédit.

A noter que le Comité s’est réuni à 6 reprises en 2022 :

- 4 réunions se sont tenues préalablement aux réunions de Conseil examinant les comptes trimestriels. Au cours de ces réunions, les membres du Comité ont entendu le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent, le Directeur Financier, le Directeur du Crédit et les Commissaires aux Comptes ;
- Une réunion a été consacrée à la validation de la mise à jour annuelle ICAAP/ILAAP
- Une réunion a été consacrée à la stratégie Risques et au dispositif d’appétence au risque, présentée par le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent

Comme pour le Conseil d’administration, chaque point inscrit à l’ordre du jour fait l’objet d’un support écrit de présentation détaillé transmis quelques jours avant la réunion du Comité. Un compte-rendu écrit de chacune de ces réunions a été remis aux membres du Conseil d’administration.

#### 1.2.4 Comité d’Audit et des Comptes

Le Comité d’audit et des Comptes, mis en place par le Conseil d’administration début 2009, est une émanation du Conseil. Il est composé d’administrateurs et d’un censeur. Les responsables du contrôle périodique, des Risques & contrôle permanent (représentant également la conformité), du crédit groupe, de la finance, et du secrétariat central, tout comme les Commissaires aux comptes, en sont les invités permanents.

##### 1.2.4.1 Attributions

Le Comité d’audit et des comptes a son propre règlement intérieur, lequel définit outre sa composition, ses attributions et ses modalités de fonctionnement. Ainsi, sans préjudice des compétences du Conseil d’administration et de la Direction Générale, le Comité a pour mission de :

- Examiner les comptes sociaux et consolidés de la société avant que le Conseil d’Administration en soit saisi ;
- S’assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l’établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du groupe ;

- Examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'Administration ou le Directeur Général, ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance ;
- Et de manière générale, s'assurer du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- Prendre connaissance des plans d'intervention des commissaires aux comptes, de leurs conclusions et de leurs recommandations, ainsi que des suites qui leur sont données. Il est informé de leurs rémunérations au titre de l'audit et des autres types de missions. Il émet un avis sur le non renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes. Il s'assure de leur indépendance.
- Vérifier que sont définies les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci ;
- Vérifier l'adéquation des dispositifs et des procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus
- Examiner le RACI, avant qu'il ne passe au Conseil
- Analyser les problématiques liées à la Conformité et apprécier le caractère effectif des mesures correctrices remontées (présentation faite au moins 2 fois par an par le responsable du contrôle de la conformité)
- Examiner les résultats du Contrôle Permanent
- Prendre connaissance des résultats des missions menées par l'Audit Interne, par l'Inspection Générale de Crédit Agricole S.A., par les Régulateurs ;
- Recevoir régulièrement une information sur la mise en œuvre des recommandations de l'Audit ; Le responsable de l'audit interne l'informe de son propre chef en cas d'absence d'exécution dans des délais raisonnables des mesures correctrices décidées ;

Le Comité d'audit et des comptes entend au moins deux fois par an le Responsable du contrôle de la conformité et apprécie le caractère effectif des mesures correctrices initiées pour remédier aux faiblesses identifiées.

Le Comité d'audit et des comptes examine également l'adéquation des dispositifs et des procédures de contrôle interne aux activités exercées et aux risques encourus, au travers de l'examen du rapport annuel et de Lettre semestrielle de Contrôle interne établis en application du en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Ce rapport et cette lettre font ensuite l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

Le Comité d'audit et des comptes a connaissance des plans d'intervention des Commissaires aux comptes, de leurs conclusions et de leurs recommandations, ainsi que des suites qui leur sont données. Il est informé de leurs rémunérations au titre de l'audit et des autres types de missions. Il émet un avis sur le non renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes. Il s'assure de leur indépendance et approuve les missions ne relevant pas du commissariat aux comptes.

#### I.2.4.2 Composition à fin décembre 2022

Le Comité est composé de trois administrateurs de CA Consumer Finance et d'un censeur :

- Madame Nicole GOURMELON, Directrice Générale de la CRCA Atlantique Vendée, nommée par le conseil du 9/11/2021 en tant que membre et président
- Monsieur Laurent MARTIN, Président, Directeur Général de la CRCA Charente Périgord, nommé par le Conseil du 31/10/2018
- Monsieur Guillaume ORECKIN, Directeur Général et Second Dirigeant Effectif de PACIFICA
- Monsieur Franck BERTRAND (censeur), Directeur Général de la CRCA de Franche Comté

Le choix des membres du Comité d'audit et des comptes a été fait au regard de leurs compétences et expériences en matière financière et de pilotage des risques d'établissements de crédit.

Le Comité s'est réuni à 6 reprises en 2022.

A noter que

- Quatre réunions se sont tenues préalablement aux réunions de Conseil examinant les comptes trimestriels. Au cours de ces réunions, les membres du Comité ont entendu le Responsable de la Comptabilité, le Directeur Financier, le Directeur du Crédit et les Commissaires aux Comptes ;
- Une réunion a été consacrée au Contrôle Interne, et notamment à l'examen de l'activité, des résultats et du plan de contrôle permanent. Au cours de cette réunion, les membres du Comité ont entendu le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, le Responsable de la Conformité, le Responsable du Contrôle Périodique et les Commissaires aux Comptes ;
- Une réunion a été consacrée à l'étude du budget 2022

Comme pour le Conseil d'administration, chaque point inscrit à l'ordre du jour fait l'objet d'un support écrit de présentation détaillé transmis quelques jours avant la réunion du Comité. Un compte-rendu écrit de chacune de ces réunions a été remis aux membres du Conseil d'administration.

## **II. Information sur la politique et les pratiques de rémunération**

CA Consumer Finance faisant partie d'un groupe soumis à la surveillance de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation, son Conseil d'administration a décidé, conformément à l'article L511-41-1 A du Code monétaire et financier, que les fonctions normalement dévolues au comité des rémunérations de l'entreprise sont dévolues au comité des rémunérations de Crédit Agricole S.A., société qui la contrôle.

### **II.1 Principes et règles arrêtées pour déterminer la rémunération des mandataires sociaux**

CA Consumer Finance a pris la décision de rémunérer ses membres (administrateurs et censeurs) dans le cadre des règles en vigueur dans les entités du groupe Crédit Agricole à compter de l'exercice 2018 lors du conseil d'administration du 14 décembre 2017, sur proposition du Comité des Nominations, qui s'était réuni préalablement le 12 décembre 2017. Les modalités de répartition des jetons de présence à partir de l'exercice 2018 sont les suivantes, étant entendu que les administrateurs désignés par Crédit Agricole SA s'engagent à renoncer à leurs jetons de présence, comme l'imposent les règles du groupe Crédit Agricole SA. :

- 3 000 euros par séance pour les membres du conseil d'administration
- Un forfait annuel de 10 000 euros pour les présidents du comité d'audit et du comité des risques
- Un forfait annuel de 3 000 euros pour le président du comité des nominations

Le versement des jetons de présence au titre de l'exercice 2022 et ses modalités ont été décidés en conseil d'administration du 2 février 2023.

Sur l'exercice 2022, outre les jetons de présence, aucun autre élément de rémunération n'est prévu.

Seuls leurs frais de déplacement et d'hébergement engagés à l'occasion des réunions du Conseil d'administration de CA Consumer Finance, de son comité d'audit ou ayant trait à sa gouvernance leurs sont remboursés sur présentation de justificatifs (*décision du Conseil d'administration du 02/11/2011*).

En 2022, Messieurs Xavier MUSCA et Olivier GAVALDA ont été mandataires sociaux de CA Consumer Finance et de la société cotée Crédit Agricole S.A, (Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A). Les principes et montants relatifs à leur rémunération versée par le groupe Crédit Agricole S.A. sont publiés dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 de CA s.a, déposé auprès de l'AMF (pages 239 et 240), et disponible à l'adresse [www.credit-agricole.com](http://www.credit-agricole.com) - rubrique publications financières.

En outre, les principes retenus par Crédit Agricole S.A. en ce qui concerne l'organisation de la Direction Générale du groupe et, notamment, le renforcement du rôle des comités transverses de Crédit Agricole S.A., se traduisent par la suspension des contrats de travail existant éventuellement entre les mandataires sociaux des principales filiales, dont CA Consumer Finance, pour la durée de leur mandat, au profit d'un contrat de travail avec Crédit Agricole S.A. L'exercice du mandat de Directeur Général de CA Consumer Finance est ainsi une partie intégrante du contrat de travail qui lie M. PRIAMI avec Crédit Agricole S.A. En conséquence, le mandat social de Directeur Général confié par CA Consumer Finance à Monsieur PRIAMI est exercé à titre gratuit, sans contrepartie demandée à CA Consumer Finance (refacturation du montant versé ou contrepartie de toute autre nature).

## II.2 Population régulée et modalités de rémunérations

### II.2.1 Principes de rémunération

68 collaborateurs du groupe CA Consumer Finance ont été identifiés comme collaborateurs preneurs de risques au titre de l'année 2022. Ces collaborateurs se sont vus attribuer en 2022 une rémunération fixe, définie en fonction des compétences et du niveau de responsabilité d'une part, et une rémunération variable liée à la performance individuelle et collective de l'année 2021 ainsi qu'à la maîtrise des risques, d'autre part.

Pour les collaborateurs preneurs de risques, dont la rémunération variable est supérieure à un seuil de matérialité défini par l'autorité bancaire européenne à 50 000€, le versement de la rémunération attribuée en 2022 au titre de la performance de 2021 s'effectue de la façon suivante :

- 30% versés en mars 2022
- 30% versés en septembre 2022 après un portage de 6 mois, sous forme d'actions ou d'instruments adossés à l'action.
- 40% différés par quarts ou cinquièmes sur une durée de 4 ans ou 5 ans dont la moitié de chaque part est versée sous conditions de performance et sous forme d'actions ou d'instruments adossés à l'action.

Ainsi en 2022, seule la part non différée de la rémunération attribuée au titre de 2021 a été perçue par les collaborateurs preneurs de risques, dont la moitié a été versée en cash indexé sur l'action Crédit Agricole SA en septembre 2022 après un portage de 6 mois.

Par ailleurs, trois tranches de rémunération variable différée sont arrivées à échéance en 2022 et ont donc été versées aux collaborateurs preneurs de risques :

- La 1ère tranche du plan 2021/2022 libérée ou versée en 2022 sous forme d'actions valorisées à cette date ou instruments équivalents,
- La 2e tranche du plan 2020/2019 libérée ou versée en 2022 sous forme d'actions valorisées à cette date ou instruments équivalents,
- La 3ème tranche du plan 2019/2018 libérée ou versée en 2022 sous forme d'actions valorisées à cette date ou instruments équivalents.

Certains collaborateurs faisant partie du Personnel identifié sont soumis à des réglementations locales qui peuvent occasionner d'autres modalités de différés (notamment, application du différé sur le variable quel que soit son montant, absence de portage). C'est le cas notamment

au Portugal et aux Pays-Bas. Pour autant, lorsque ces salariés sont différés, la rémunération variable différée représente à minima 40 % du total et est payée en tranche de valeur équivalente, et répartie sur 4 ou 5 années.

## II.2.2 Montant de l'enveloppe globale de rémunération de la population régulée sur l'exercice 2022

La rémunération globale versée en 2022 aux collaborateurs identifiés en tant que population régulée s'élève à **13 052k€**.

Elle se décompose de la façon suivante :

- **10 367k€** au titre de la rémunération fixe
- **567k€** au titre des avantages en nature (voiture & logement)
- **1 584k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2022, relative à la performance 2021 et non différée
- **395k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2022, relative à la performance 2021, non différée et versée à l'issue d'une période de portage de 6 mois
- **75k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2022, correspondante à la 1ère tranche du plan 2021/2020 et versée sous forme d'actions ou en instruments équivalents
- **45k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2022, correspondant à la 2ème tranche du plan 2019/2018 et sous forme d'actions ou en instruments équivalents.
- **18k€** au titre de la rémunération variable attribuée en 2022, correspondant à la 3ème tranche du plan 2018/2017 et sous forme d'actions ou en instruments équivalents.

Pour plus d'information sur la politique de rémunération des preneurs de risques du groupe Crédit Agricole, vous pouvez vous reporter au rapport sur la politique et pratiques de rémunération de Crédit Agricole S.A. publié sur le site Internet de Crédit Agricole S.A.

## III. Autres informations du Rapport sur le gouvernement d'entreprise

### 1. Conventions « réglementées »

Société co-contractante	Objet	Date
<b>Conventions antérieures poursuivies en 2022</b>		
UNIFITEL	Convention cadre de prestations de service	03/04/2008
CREDIT AGRICOLE S.A.	Emprunts subordonnés AT1 (1 <sup>ère</sup> tranche et 2 <sup>ème</sup> tranche)	01/12/2015 11/03/2016
- CASA      - CATS      - CAAS - CACIB      - CAGS      - CAPS	Pacte d'associés de CA-GIP (CA Group Infrastructure)	08/06/2018, 02/09/2020

- LCL	- FNCA	- SILCA	Platform), modifié par un avenant en 2020	
- CASA	- CAAS	- LCL	Garantie d'actif et de passif donnée par CA CF aux autres actionnaires de CA-GIP	21/11/2018
- CACIB	- CAGS	- CA-GIP		
CA L&F	Crédit Agricole Mobility		Pacte d'associés CA Mobility	20/09/2021
Crédit Agricole Mobility			- Licence de Marque - Convention de prestations de services	29/11/2021

Aucune conventions réglementée nouvelle n'a été signée en 2022 :

Conformément aux dispositions légales, ces informations ont été transmises aux Commissaires aux comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point à l'Assemblée générale des actionnaires.

**2. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale (Ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014 sur la simplification de la vie des entreprises)**

Pas de convention telle que définie dans l'Ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014, hors convention portant sur des opérations courantes et conclues à conditions normales à la connaissance de la société

**3. Tableau récapitulatif des délégations de pouvoir/de compétences accordées par l'Assemblée Générale**

NATURE	AG	CONTENU	DUREE	UTILISATION FAITE
Délégation de compétence	AGM du 25/05/2022	Augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 120 M€	18 mois	Aucune utilisation de cette délégation

4. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux exercés au cours de l'exercice 2022

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX  
au 31/12/2022**

**MONSIEUR XAVIER MUSCA**

<i>CREDIT AGRICOLE S.A.</i>	<i>Directeur Général Délégué Membre du Comité Exécutif Membre du Comité de Direction</i>
<i>CREDIT AGRICOLE CIB France</i>	<i>Directeur Général</i>
<i>CACEIS</i>	<i>Président du Conseil d'Administration Administrateur</i>
<i>CACEIS BANK</i>	<i>Président du Conseil d'Administration Administrateur</i>
<i>IDIA</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i>
<i>AROP</i>	<i>Administrateur</i>
<i>CAP GEMINI</i>	<i>Administrateur Président du Comité d'Audit et des Risques Membre du Comité Ethique et Gouvernance</i>
<i>CA ITALIA (anciennement CARIPARMA E PIACENZA S.P.A)**</i>	<i>Vice-Président Administrateur</i>
<i>CA CONSUMER FINANCE**</i>	<i>Président du Conseil d'Administration Administrateur</i>
<i>CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE**</i>	<i>Représentant Permanent de Crédit Agricole SA</i>
<i>PACIFICA**</i>	<i>Représentant Permanent de Crédit Agricole S.A. Administrateur</i>
<i>PREDICA**</i>	<i>Vice-Président Administrateur</i>

*\*\* Mandats libérés en 2022*

**MONSIEUR OLIVIER GAVALDA**

<i>CREDIT AGRICOLE SA</i>	<i>Directeur Général Délégué en charge de la Banque Universelle Dirigeant Effectif Membre du COMEX Directeur Général Adjoint en charge du pôle Développement, Client et Innovation** Directeur du pôle Caisses Régionales** Membre du Comité Exécutif**</i>
<i>CA ASSURANCES</i>	<i>Administrateur</i>
<i>CA ITALIA</i>	<i>Vice-Président Administrateur</i>



CA CONSUMER FINANCE	Président du Conseil d'Administration Administrateur Président du Comité des Nominations
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE	Administrateur Représentant Permanent de Crédit Agricole SA
PACIFICA	Administrateur Représentant Permanent de Crédit Agricole SA
PREDICA	Vice-président Administrateur Représentant Permanent de Crédit Agricole SA
CA-GIP**	Administrateur
CREDIT AGRICOLE CIB France**	Administrateur
EDOKIAL**	Administrateur

\*\* Mandats libérés en 2022

**MONSIEUR STEPHANE PRIAMI**

CA CONSUMER FINANCE	Directeur Général Dirigeant Effectif
CREDIT AGRICOLE SA	Directeur général adjoint en charge du pôle Services Financiers Spécialisés Membre du Comité Exécutif Membre du Comité de Direction
CA MOBILITY	Président Membre du Comité Stratégique
AGOS DUCATO	Président du Conseil d'Administration Administrateur
ASF –Association française des sociétés financières	Vice-Président du Conseil d' administration, membre du bureau
CA GRANDS CRUS	Membre du Conseil de Surveillance
CA LEASING & FACTORING	Administrateur Président du Comité des Nominations
CA PAYMENT SERVICES	Administrateur
CA-GIP (Crédit Agricole-group Infrastructure Platform)	Administrateur
EUROFINAS	Administrateur
FCA Bank S.p.A.	Président du Conseil d'Administration Administrateur
IFCAM	Administrateur
WAFASALAF	Membre du Conseil de Surveillance

MADAME LAURE BELLUZZO

CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES ET SERVICES	Directrice Générale
CREDIT AGRICOLE PAYMENT SERVICES	Administrateur
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur
CACIB	Administrateur
CAGIP	Administrateur
FIRECA PORTAGE DE PROJETS	Administrateur
FIRECA INNOVATIONS ET PARTICIPATIONS	Administrateur
PROGICA	Président

MONSIEUR FRANCK BERTRAND

CAISSE REGIONALE FRANCHE COMTE	Directeur Général
CA CONSUMER FINANCE	Censeur
CA NEXT BANK	Administrateur
CACFI	Président du Conseil d'administration Président du Comité d'investissement
GRANDS CRUS Investissements	Administrateur
CARVEST	Membre du Comité Stratégique
Association Nationale des Cadres Dirigeants (FNCA)	Administrateur
Syndicat National des Cadres de Direction (FNCA)	Administrateur
Observatoire des conditions de Travail (FNCA)	Président
FNCA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Membre de la Commission Marché Clients &amp; Innovation**</li> <li>- Membre de la Commission Vie Mutualiste</li> <li>- Membre de la Commission Finances &amp; Risques</li> <li>- Président du Comité Juridique et Conformité</li> <li>- Membre du Comité Plénier du Contrôle Interne</li> </ul>

\*\* Mandat libéré en 2022

**MADAME VERONIQUE GOUTELLE**

LCL	Directeur des Ressources Humaines
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur
IFCAM	Administrateur
FONDATION LCL	Président du Conseil d'Administration

**MADAME NICOLE GOURMELON**

CAISSE REGIONALE ATLANTIQUE VENDEE	Directeur Général
CREDIT AGRICOLE S.A	Administrateur Membre du comité stratégique et RSE
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur Président du Comité d'Audit Membre du Comité des Risques
CA TECHNOLOGIES ET SERVICES	Administrateur
LCL	Administrateur
UNEXO, UNEXO Financement, UNEXO Gestion	Administrateur
Association Nationale des Cadres Dirigeants	Administrateur
ACTICAM	Administrateur
Commission Transformation et Performance	Membre de la Commission
Comité de pilotage et de Marketing	Membre du Comité
Comité FBF Pays de Loire	Présidente**

*\*\* Mandats libérés en 2022*

**MADAME BEATRICE GRENADE**

CA CONSUMER FINANCE	Administrateur
GROUPE BEL	Chief Data and Marketing Transformation Officer
PHILHEBE	Associé Gérant

**MONSIEUR GUY GUILAUMÉ**

CAISSE RÉGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE L' ANJOU & DU MAINE	Président du Conseil d'Administration
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur
FNCA (FÉDÉRATION NATIONALE DU CREDIT AGRICOLE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vice-président du Bureau Fédéral</li> <li>- Président de la Commission des Ressources Humaines</li> <li>- Président de la délégation Fédérale de Négociation</li> <li>- Président de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation,</li> <li>- Membre du Comité Energie Environnement</li> <li>- Membre du Comité Agriculture et Agroalimentaire</li> </ul>
CREDIT AGRICOLE SA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du groupe Projet humain</li> <li>- Membre du Comité d'Entreprise Européen</li> </ul>
SAS LA Boétie	Membre du bureau
CREDIT AGRICOLE CORPORATE INVESTMENT BANK	Administrateur Membre du comité d'audit
CAISSE LOCALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU PAYS DE CHÂTEAU-GONTIER	Administrateur du Conseil d'Administration
ASSOCIATION HECA (HANDICAP ET EMPLOI DU CREDIT AGRICOLE)	Président
ASSOCIATION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE CREDIT AGRICOLE ANJOU MAINE	Président
ASSOCIATION SOLAAL PAYS DE LA LOIRE	Membre (Représentant de la Caisse Régionale)
SCI DU GUESCLIN	Co-Gérant

**MADAME CLOTILDE L'ANGEVIN**

CREDIT AGRICOLE S.A	Directrice de la Communication Financière
CA CONSUMER FINANCE	Administratrice Membre du Comité des Risques
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	Administratrice
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE	Administratrice
PACIFICA	Administratrice Membre du Comité d'Audit
PREDICA	Administratrice <i>Membre du Comité d'Audit**</i>

*\*\* Mandats libérés en 2022*

**MONSIEUR HENRI LE BIHAN**

<i>CREDIT AGRICOLE ASSURANCES**</i>	<i>Directeur Général Adjoint Dirigeant Effectif</i>
<i>CREDIT AGRICOLE S.A. **</i>	<i>Membre du Comité de Direction</i>
<i>ASSUR&amp;ME (SASU)**</i>	<i>Président</i>
<i>ADICAM**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>CA CONSUMER FINANCE**</i>	<i>Administrateur Membre du Comité d'Audit Membre du Comité des Risques</i>
<i>CA CREDITOR INSURANCE**</i>	<i>Directeur Général non administrateur</i>
<i>CA GRANDS CRUS**</i>	<i>Représentant permanent de PREDICA Administrateur</i>
<i>PREDICA**</i>	<i>Directeur Général Délégué</i>
<i>SPACE LUX**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>SPIRICA**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>FINAREF RISQUES DIVERS**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>FINAREF VIE SA**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>LA MEDICALE DE France**</i>	<i>Administrateur</i>

*\*\* Mandats libérés en 2022*

**MONSIEUR LAURENT MARTIN**

CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE	Directeur Général
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur Président du Comité des Risques Membre du Comité d'Audit Co-Président de Smart Conso
CAM 62	Représentant de la CRCAM Nord de France
CAPIMO NORD DE France SAS	Président Représentant de la CRCAM Nord de France
COMITE FBF HAUTS DE FRANCE	Président
CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES ET SERVICES	Administrateur
EXIM EXPERTISES SAS	Membre du Comité Stratégique
FONDATION D'ENTREPRISE DU CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE	Membre du Conseil d'administration
SA FONCIERE DE L'ERABLE	Administrateur
SA GROUPE ROSSEL LA VOIX	Administrateur

SA NORD CAPITAL INVESTISSEMENT	Président Directeur Général
SA SEGAM	Administrateur Représentant de la CRCAM Nord de France
SA VOIX DU NORD	Administrateur
SCI SAINTE BARBE	Administrateur Représentant de la CRCAM Nord de France
SPRT (TERRE ET TERRITOIRES) SAS	Membre du Comité Stratégique
SQUARE HABITAT NORD DE France SAS	Président Membre du Conseil d'Administration Représentant de la CRCAM Nord de France
<i>CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE PERIGORD**</i>	<i>Directeur Général</i>
<i>CHARENTE PERIGORD EXPANSION**</i>	<i>Président</i>
<i>EDOKIAL**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>FNCA (FEDERATION NATIONALE DU CREDIT AGRICOLE)**</i>	<i>Membre du Comité Transformation Qualité Fonctionnement Membre de la Commission Transformation et Performance Membre du Comité d'Orientation de la Promotion</i>
<i>GRAND SUD OUEST CAPITAL**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>GRAND SUD OUEST FINANCEMENT**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>GRAND SUD OUEST INNOVATION**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>UNION PATRONALE 16**</i>	<i>Représentant - Invité</i>

*\*\* Mandats libérés en 2022*

#### MONSIEUR GUILLAUME ORECKIN

CA CONSUMER FINANCE	Administrateur
ABANCA SEGUROS GENERALES	Président
CA ASSICURAZIONI	Président du Conseil d'Administration
CA LIFE GREECE	Président
CACI LIFE	Administrateur
CACI NON LIFE LTD	Administrateur
CACI REINSURANCE LTD	Administrateur

CALI EUROPE	Président
CALI JAPAN	Administrateur
CREDIT AGRICOLE TU	Président du Conseil d'Administration
CREDIT AGRICOLE VITA SPA	Administrateur
CREDIT AGRICOLE ZYCIE	Président du Conseil d'Administration
MUDUM SEGUROS	Vice-Président
STELVIO AGENZIA ASSICURATIVA	Président
EAF – EUROP ASSISTANCE FRANCE	Président
IFCAM	Administrateur
NEXECUR	Vice-Président
UNI-MEDIAS	Membre du conseil de gestion
CAA – CREDIT AGRICOLE ASSURANCES	Directeur général adjoint – dirigeant effectif
PACIFICA	Directeur général
CASA	Membre du CODIR
<i>SPACE HOLDING**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>SPECIFICA**</i>	<i>Administrateur</i>

*\*\* Mandats libérés en 2022*

**MONSIEUR MICHEL OLIVE**

CA CONSUMER FINANCE	Administrateur élu par les salariés
---------------------	-------------------------------------

**MONSIEUR JEAN-YVES REMILLET**

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE	Président
CAISSE LOCALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE FAYL LAFERTE	Président
CA CONSUMER FINANCE SA	Administrateur

CAMCA MUTUELLE	Vice-Président
CAMCA COURTAGE	Administrateur
BLANK	Administrateur
PROPULSE	Administrateur
ENTREPRISE INDIVIDUELLE	Exploitant Agricole
<i>AGRICA PREVOYANCE**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>CCPMA PREVOYANCE**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>CCPMA RETRAITE SUPPLEMENTAIRE**</i>	<i>Administrateur</i>
<i>SGAPS AGRICA PREVOYANCE**</i>	<i>Administrateur</i>

*\*\* Mandats libérés en 2022*

**MONSIEUR BRUNO TARDIEU**

CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-OUEST	Président
CA CONSUMER FINANCE	Administrateur Membre du comité des Nominations
ASSOCIATION NATIONALE DES PRESIDENTS DE CAISSE REGIONALE	Vice-Président
CARCENTRE	Membre
CNGRA	Membre titulaire
CODAR	Membre
FNCA (FEDERATION NATIONALE DU CREDIT AGRICOLE)	– Membre du Comité de l'Agriculture – Président de la Commission filière élevage et de la Commission Marchés, Clients et Innovations
FONCARIS	Administrateur
LE VILLAGE BY CA PARIS	Président du Comité de déploiement
SACAM PLEINCHAMP	Président
SAS FIRECA INNOVATIONS ET PARTICIPATIONS & GIE FIRECA EXPERIMENTATIONS	Administrateur
SAS VILLAGE DE L'INNOVATION	Président
SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE DE NEUVILLE	Co-Gérant



CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'INDRE	Membre du Bureau
EARL BRUNO TARDIEU	Gérant
CUMA DE LAUZON	Trésorier
EARL DU VIADUC	Gérant

